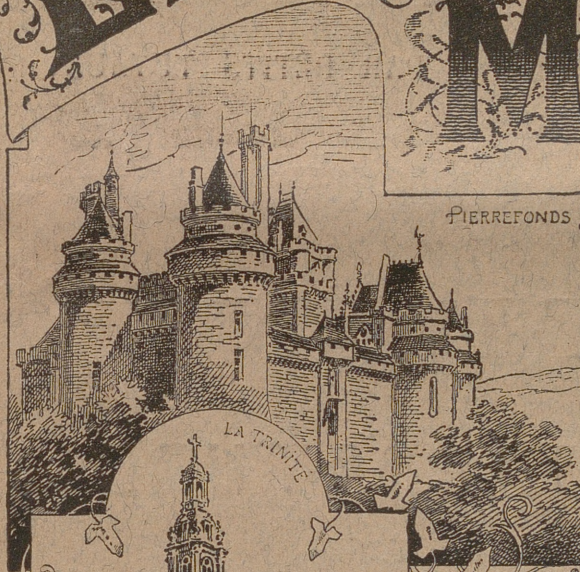
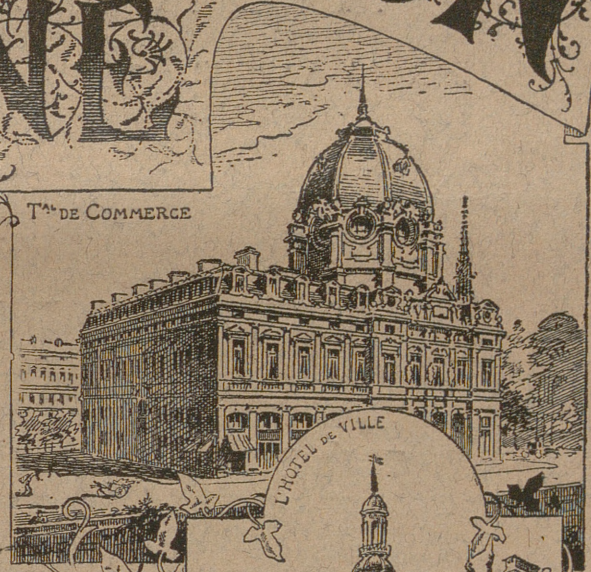


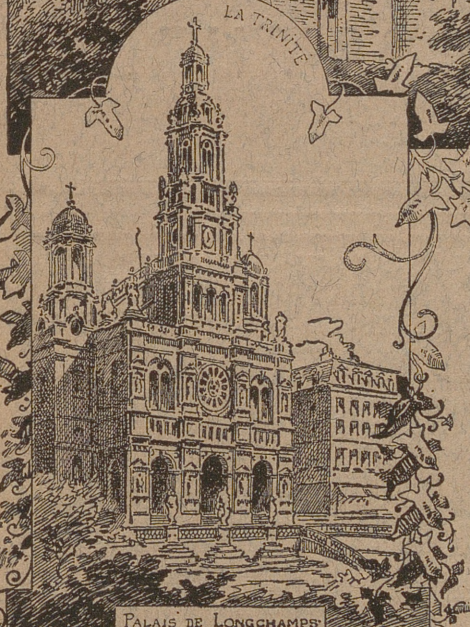
# LA CONSTRUCTION MODERNE



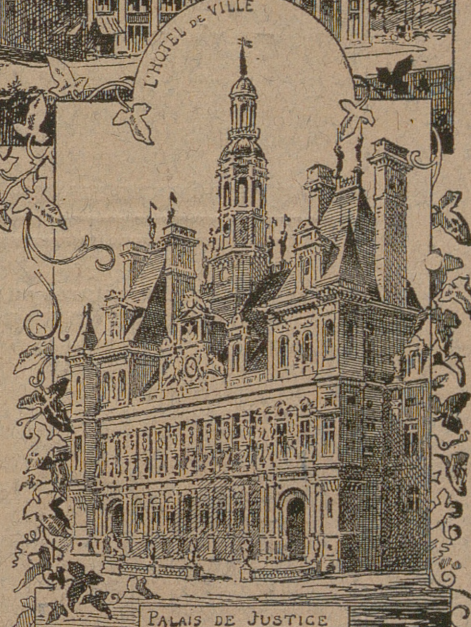
PIERREFONDS



T<sup>ME</sup> DE COMMERCE



LA TRINITE



L'HOTEL DE VILLE

ART  
THÉORIE APPLIQUÉE  
PRATIQUE

DIRECTEUR: P. PLANAT

CINQUIÈME ANNÉE. — N° 18

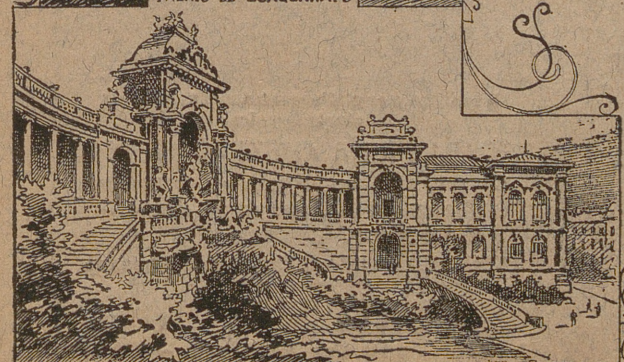
Samedi 8 Février 1890

Prix du numéro: 75 centimes

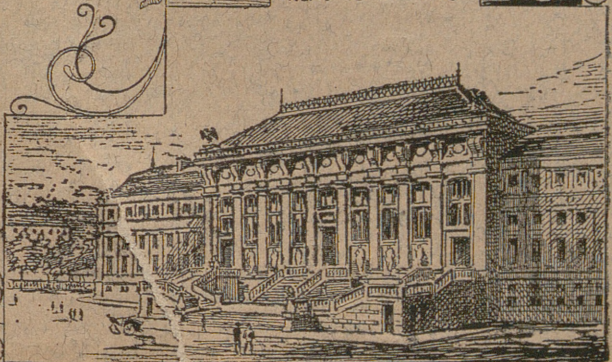
ABONNEMENTS:  
PARIS..... Un an, 30 fr. — 6 mois, 16 fr.  
DÉPARTEMENTS. Un an, 32 fr. — 6 mois, 17 fr.  
ÉTRANGER (Union postale), 35 fr.

Rédaction: 94, rue de Rennes

Administration et Annonces:  
DUJARDIN ET C<sup>IE</sup>, ÉDITEURS  
17, RUE BONAPARTE, 17. — PARIS.



PALAIS DE LONGCHAMPS



PALAIS DE JUSTICE

Les abonnements partent du 15 octobre et du 15 avril. — Nos abonnés reçoivent en prime le Moniteur Général à partir du jour de leur abonnement

R 6599

R 5762



EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889, HORS CONCOURS, MEMBRE DU JURY  
ANVERS 1885, DIPLOME D'HONNEUR. — PARIS 1878, MÉDAILLE D'OR

# JULES GROUVELLE

INGÉNIEUR-CONSTRUCTEUR (E. C. P.)

BREVETÉ S. G. D. G.

BUREAUX ET USINE, RUE DU MOULIN-VERT, 71, PARIS (XIV<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT)

## Applications Générales de la Chaleur

A L'INDUSTRIE ET AUX ÉDIFICES

## APPAREILS DE CHAUFFAGE

PAR LA VAPEUR. — PAR L'EAU CHAUDE. — A AIR LIBRE. — PAR PETITS TUYAUX.

### CALORIFÈRES A AIR CHAUD

## VENTILATION

## RÉGULATEURS DE TEMPÉRATURE

APPLICABLES A TOUS LES SYSTÈMES DE CHAUFFAGE

**CLARK ET C<sup>o</sup>**  
Inventeurs des Fermetures en tôle d'acier  
ondulé roulant d'elles-mêmes

**CLARK BUNNETT ET C<sup>o</sup>, LIMITED, S<sup>ucc</sup>s**  
Médailles d'Argent aux  
EXPOSITIONS UNIVERS. PARIS 1878 & 1889

Récompenses aux Expositions de		Récompenses aux Expositions de
Vienne 1867		Oporto 1865
Londres 1862		Philadelphie 1876
Moscou 1872		Melbourne 1881
Dublin 1872		Amsterdam 1883

Fournisseur de l'Etat, de la Ville de Paris  
de la Cie des Chemins de fer de l'Est, etc., etc.  
MAISON ETABLIE A PARIS EN 1860.  
BUREAUX ET ATELIERS  
Impasse Bolleau, Auteuil, Paris.  
Ascenseurs Hydrauliques et autres.

**PAUL CHALET**  
60, rue Dombasle, 60

USINE A VAPEUR  
**CHARPENTES BOIS ET FER**  
ENTREPRENEUR  
DE LA  
Ville de Paris, de l'Etat  
Assistance publique.

**SERRURERIE ET MENUISERIE**

Escaliers en fer, brev. s. g. d. g.  
Rampes en fer, brev. s. g. d. g.

**HANGARS ÉCONOMIQUES**

TÉLÉPHONE

**INSTALLATIONS D'ÉCURIES,  
SELLERIES. — VACHERIES ETC.**

Maison **MUSGRAVE & C<sup>o</sup>, limited**  
PARIS, LONDRES et BELFAST



Médailles d'or et d'argent aux Expositions  
internationales.

**MÉDAILLE D'OR AMSTERDAM, 1883**  
On peut voir nos articles en grandeur  
d'exécution dans nos salles d'exposi-  
tion à Paris.

CATALOGUES et devis franco sur demande.

**MUSGRAVE ET C<sup>o</sup>, LIMITED**  
PARIS. — 240, rue de Rivoli. — PARIS

**CARREAUX MOSAÏQUES ET PAVÉS**  
 EN PORLAND COMPRIMÉ  
**HENRI TAUSIN A S<sup>c</sup> QUENTIN (AISNE)**  
 Carreaux minces pour étages  
 Unis à 4 fr., 50 dessins à 5 fr. le m. rendus à pied d'œuvre  
 DÉPÔT UNIQUE A PARIS  
**HENRI BICHI, Mosaïste Entrepreneur**  
 51, avenue de Clichy.

**ALEXIS MÉNARD SUC<sup>r</sup> DE CONSEIL**  
 Rue Marcadet, 279, Paris  
**CHARPENTE & MENUISERIE EN FER**  
**SERRURERIE D'ART**  
 ÉLECTRICITÉ, ACOUSTIQUE, PARATONNERRES  
 Spécialités brevetées, systèmes Cairol et A. Ménard  
 Persiennes fer, fer et bois, lames mobiles en verre.  
 Ferme-persiennes fonctionnant de l'intérieur.  
 Espagnolettes à tringle plate pour persiennes.  
 Glaces et Portes à coulisse.  
 Fermetures de Magasin, Stores, Jalousies.  
 Chassis mécaniques pour écoles, casernes, cuisines, etc.  
 Ascenseurs, Monte-charges. Monte-plats  
 SYSTÈME ÉCONOMIQUE, SANS PUIITS.  
 Appareils de levage de tous systèmes  
 HYDRAULIQUES, A VAPEUR, A BRAS, ETC.  
 COMMISSION pour tous articles du bâtiment.

**MOSAÏQUES**  
 EN MARBRES POUR DALLAGES ET SURFOND OR  
 Figures et ornements pour décorations murales, voûtes, plafonds, etc.  
**DÉCORATION EN ÉMAUX ET DALLAGES**  
 du Nouvel Opéra, Musée du Louvre, Banque de France, Nouvel Hôpital du Havre, Église Saint-Paterne, à Orléans, Musée d'Amiens, etc.  
 RÉCOMPENSES : Paris, 1867, 1873, 1885, 1886;  
**ANC<sup>te</sup> M<sup>on</sup> MAZZIOLI, DEL-TURCO**  
 1<sup>re</sup> MAISON FONDÉE A PARIS  
**A. ZANUSSI, EX-REPRÉSENTANT, SUC<sup>r</sup>**  
 Rue de Grenelle, 151, Paris. Succursale à Amiens, rue Jules-Barni, 40. Correspondant à Orléans, Didier, r. des Anglaises, 4

**FAIENCERIES DE CREIL & MONTEREAU**  
 61, FAUBOURG POISSONNIÈRE, A PARIS  
 FAÏENCES FINES EN TOUS GENRES, BLANCHES, IMPRIMÉES OU DÉCORÉES  
 CUVETTES ET APPAREILS POUR WATER-CLOSETS ET POUR MEURLES DE TOILETTE  
 PLAQUES, BOUTONS DE PORTE, CYLINDRES POUR PILES, FILTRES, ETC.  
**CARREAUX POUR REVÊTEMENTS**  
 Pour tous renseignements s'adresser : 61, faubourg Poissonnière.

**PAVAGE CÉRAMIQUE FRANÇAIS**  
 DE BOULOGNE-SUR-MER  
**F. TESTET**  
 124, rue de Tocqueville.  
 GRANIT ASPHALTE PAVAGE CANALISATION  
 CARRELAGES UNIS ET DESSINS VARIÉS EGOUTS  
**GÉNIE SANITAIRE**  
 Établissement complet du tout à l'égout.  
 ÉTUDES ET DEVIS A FORFAIT.

**SIGNAUX**  
 POUR  
**L'ARMÉE, LA MARINE**  
 ET LES CHEMINS DE FER  
**ENSEIGNES LUMINEUSES**  
 à l'Électricité et au Gaz  
 Pour PHARES, LANTERNES, MARQUISES &  
**DISQUES DE CHEMINS DE FER**  
**ET DE BATEAUX, etc.**  
**CELARD & DEBISSCHOP**  
 10, RUE PÉTION, PARIS.

**EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889**  
 PALAIS DES BEAUX-ARTS  
**AVIS**

MM. les Propriétaires du « Salon de Toilette » ou se vendait le célèbre parfum anglais « Chessy Blossom » situé dans les galeries de l'avenue de Labordonnais du Palais des Beaux-Arts, à droite de la galerie Rapp, ont l'honneur d'informer MM. les Architectes, Propriétaires et Entrepreneurs qu'ils consentiraient à vendre, dans de bonnes conditions, les menuiseries en chêne sculpté, comprenant l'installation de ce salon.  
 Pour tous renseignements s'adresser à M. G. Hennequin, architecte, 13, avenue de Labordonnais, Paris.

**CARRELAGES MOSAÏQUES EN GRÈS-CÉRAMÉ**  
 DE PARAY-LE-MONIAL  
**PAVAGES & CARRELAGES CÉRAMIQUES**  
 DE PONT-SAINT-MAXENCE  
**CORBASSIÈRE & FILS**  
 DÉPOSITAIRES EXCLUSIFS  
 ÉVITER LES CONTREFAÇONS  
 EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889  
 MÉDAILLE D'OR ET MÉD. D'ARGENT  
 CRÉATION DES PAVAGES CÉRAMIQUES A PARIS EN 1875  
 30 Médailles Or et Argent  
 16, rue de la Chapelle — Paris.

**MÉDAILLE D'OR**  
 A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889  
**LA PLUS HAUTE RECOMPENSE**  
  
**LA MACHINE A ÉCRIRE "REMINGTON"**  
 3 fois plus rapide que l'écriture à la main.  
 La plus simple, la plus solide et la seule qui ait été adoptée dans les Ministères, ainsi que dans les grandes administrations, etc. 90 sur 100 de toutes les machines en usage, dans le monde entier, sont du système Remington.  
 Envoi, sur demande, de prospectus, spécimen d'écriture, etc.  
**Wyckoff, Seamans et Benedict**  
 21, Rue Caumartin, Paris.

**CH. MILDE FILS ET C<sup>ie</sup>** ENTREPRENS, CONSTRRS, ELECTRICIENS  
 26, rue Laugier, Paris (Les Ternes)  
 1882, Diplômes d'honneur. LA PLUS IMPORTANTE MAISON DE CETTE INDUSTRIE. 1885, Hors concours. Membre du Jury.  
 ENTREPRENEURS DE L'ÉTAT, DU SÉNAT, DE L'HOTEL DE VILLE DE PARIS, DES PALAIS NATIONAUX. DES MINISTÈRES, DES CHEMINS DE FER, DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889. ETC., ETC.  
**SEULS CONCESSIONNAIRES DE TOUS LES TRAVAUX DE PARATONNERRES DE LA VILLE DE PARIS**  
**SONNERIES ÉLECTRIQUES**  
**ÉCLAIRAGE ÉLECTRIQUE**  
**PARATONNERRES GRENET**  
 LE PORTE-VOIX ELECTRIQUE  
 2 MÉDAILLES OR  
 BARCELONE ET BRUXELLES  
 Accordées spécialement pour les **Téléphones MILDE**  
 S'adaptant sur les réseaux de sonnerie existant sans augmentation de fil ni de piles.  
 Le poste sans sonnerie : **20 fr.**  
 Plus de **10,000** postes Mildé sont en fonction actuellement.

Renseignements, devis, dessins gratuits à Paris et en Province sur demande. — Envoi franco des brochures et catalogues illustrés.  
 La maison envoie en Province sur demande un Ingénieur ou un représentant pour examiner les travaux et traiter sur place.

## SOMMAIRE :

## TEXTE. — Promenades pittoresques dans Paris.

Au faubourg Saint-Antoine.

## Lettre d'Angleterre.

Les sept lampes de l'Architecture.

École des Beaux-Arts. — Le deuil de l'atelier André. — Les nouveaux diplômés et leurs projets.

## Maitre-Autel en métal ciselé.

## Le Musée Galliera.

## Consultations juridiques.

## Consultations techniques.

Construction d'une rotonde.

## Le Diplôme d'architecte.

## Nécrologie. — Concours.

## DESSINS. — Frontispice.

Maison du XVIII<sup>e</sup> siècle, rue de Charonne, n° 57.

Musée Galliera, avenue du Trocadéro.

Consultations juridiques. — Cinq croquis.

Consultations techniques. — Epure de stabilité de la ferme d'une rotonde. — Arbalétrier.

## PLANCHES HORS TEXTE :

Pl. 36. — Maitre-Autel en métal ciselé. — Pl. 44. — Détails de l'hôtel de Mortagne, rue de Charonne.

## CONCOURS

*Exécution d'un kiosque pour les musiques, à Valence-sur-Rhône.*

M. le maire de la ville de Valence-sur-Rhône a l'honneur d'informer les artistes et constructeurs français qu'un concours est ouvert pour l'étude et l'exécution d'un kiosque pour les musiques.

La dépense de ce kiosque est fixée à 15,000 francs.

Les projets devront être déposés le 1<sup>er</sup> mars 1890, au plus tard, au secrétariat de la mairie; ils seront examinés par un jury institué à cet effet.

Pour tous renseignements et documents, s'adresser, par écrit, à M. le maire de Valence.

Valence, le 23 janvier 1890.

Le Maire,

Signé : CLERC.

Nos abonnés pourront consulter ces documents dans nos bureaux, 17, rue Bonaparte.

## CAISSE DE DÉFENSE MUTUELLE DES ARCHITECTES

SOUS LES AUSPICES ET AVEC LE PATRONAGE DE LA

## SOCIÉTÉ CENTRALE DES ARCHITECTES FRANÇAIS

Comité d'administration pour l'exercice 1889-1890.

## BUREAU

Président : M. Charles Garnier, C. ✱, I. ☉, membre de l'Institut, président de la Société centrale des architectes français (président de droit). — Vice-présidents : MM. Hermant (Ach.), ✱; Dormoy, à Bar-sur-Aube, membre non résident; Feydeau (Alfred), O. ✱. — Trésorier : M. Bartaumiex (Charles), A. ☉. — Secrétaire : M. Lucas (Charles), I. ☉. — Secrétaire-adjoint : N<sup>\*\*\*</sup>.

## MEMBRES RÉSIDENTS

MM. Charles Garnier, C. ✱, I. ☉, Président; Feydeau, O. ✱, Vice-Président; Ach. Hermant, ✱, Vice-Président; Leu-dièrre, A. ☉, et N<sup>\*\*\*</sup>, sortants en 1890; Daumet, ✱, A. ☉, membre de l'Institut; de Joly, O. ✱; Héret, Vice-Trésorier, et Charles Lucas, I. ☉, Secrétaire, sortants en 1891; Bartaumiex, A. ☉, Trésorier, Th. Charpentier; Lucien Etienne, ✱, et Alfred Normand, ✱, sortants en 1892.

## MEMBRES NON RÉSIDENTS

MM. Echernier, ✱, A. ☉, à Lyon, sortant en 1890; Dormoy, à Bar-sur-Aube, Vice-Président, sortant en 1891; Legendre, à Nantes, sortant en 1892.

## MEMBRE HONORAIRE

M. Bailly, C. ✱, I. ☉, membre de l'Institut, ancien président, Commissaire des Comptes.

## ÉCONOMIE ET FINANCE

Nous ne savons toujours rien de janvier, que ce qui en paraît aux trois premiers bulletins des recettes de chemins de fer, lesquels sont peu concluants. Le premier apportait des diminutions et des augmentations; le second est à peu près négatif; le troisième diffère un peu du premier et les augmentations reparaisent sur l'ensemble du réseau, mais avec un caractère de timidité qui s'oppose à toute conclusion sur la tendance du trafic. Evidemment du 1<sup>er</sup> au 21 janvier la circulation générale a été affectée, choses et gens, par l'épidémie, aujourd'hui éteinte, venue de Russie et dont toute l'Europe a souffert.

Remettons donc à huitaine de rendre compte des premières manifestations économiques de l'année nouvelle et bornons-nous à examiner la situation sous son aspect financier.

La rente a été cotée 88 francs. Ce prix a été acquis et perdu, repris et reperdu. Mais les capitaux de placement, mais la spéculation s'y accoutument. Point de divergence, ni d'écart, d'ailleurs, entre les deux marchés. Le comptant est aussi cher que le terme et le talonne. On l'a bien vu en liquidation de fin de janvier; le report était presque nul. Aussi tout le monde accepte l'éventualité de cours supérieurs, 90 ou 92 francs.

Quelques personnes contestent les chances de hausse nouvelle. Elles se fondent sur l'imminence d'un emprunt. Il se peut que l'événement justifie leur manière de voir. Toutefois nous hasarderons, au moins jusqu'à plus ample informé, cette opinion qu'il sera peu aisé de combiner une opération de crédit véritable avec un budget aussi complexe que celui dont le prochain dépôt est annoncé. Le ministre des finances se propose d'y comprendre à la fois le budget extraordinaire de la guerre et des réformes fiscales. Greffer sur tout cela une grosse opération de finances serait assurément quelque chose de très aventureux.

Les grandes valeurs préférées du public: actions et obligations de chemins de fer, du Crédit Foncier, des bonnes Sociétés industrielles participent aux emplois de fonds qui s'effectuent avec une activité croissante depuis le paiement des arrérages et des loyers de janvier. A cela rien d'étonnant, l'épargne de la France en 1889, est proportionnelle à la reprise des affaires, aux progrès de notre exportation, et aux profits que Paris, et avec lui la France, ont retirés de l'Exposition. Ainsi qu'il appert de la statistique officielle, l'excédent des recettes des caisses d'épargne sur leurs remboursements atteint 59 millions; le solde dû aux déposants s'élève à 2 milliards 639 millions au 1<sup>er</sup> janvier 1890 et s'est accru, en un an, de 166 millions. En dehors de cette accumulation de petits capitaux, il faudrait pouvoir évaluer pour apercevoir l'énormité des réserves de notre épargne, les sommes déposées à la caisse postale, celles qui se placent en fonds publics et, enfin, celles qui attendent. Vienne donc un emprunt, il lui sera fait bon accueil, et il remplacera avantageusement, comme exutoire de l'épargne nationale, les émissions annuelles de la Compagnie de Panama! Mais viendra t-il? La chose est bien invraisemblable.

E. J.



## ÉTUDE SUR L'ANCIENNE ARCHITECTURE FRANÇAISE

## PROMENADES PITTORISQUES DANS PARIS

XII. — *Au faubourg Saint-Antoine.*

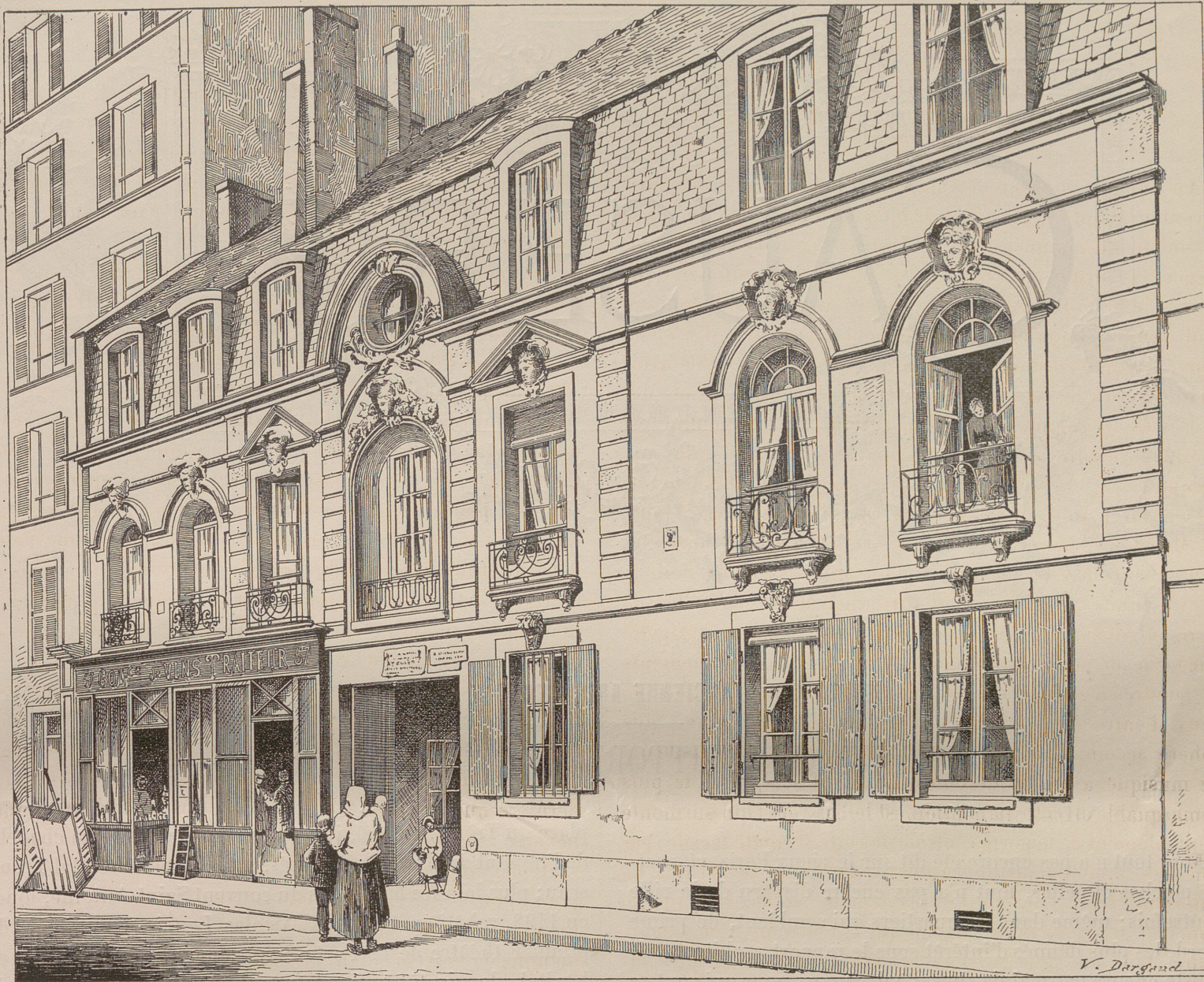
Non, tout n'a pas encore été dit sur le vieux Paris, et, malgré pioches et pelles, tout n'a pas encore disparu de la ville d'autrefois; même dans les quartiers qui semblent, de prime abord, les plus dénués d'intérêt sous le rapport architectural, il reste encore pas mal de choses à découvrir pour qui veut se donner la peine de chercher. Le beau mérite, d'ailleurs, de trouver des diamants chez le lapidaire! Le coq, le vrai coq est celui qui gratte, *unquibus et rostro*, le monticule doré d'une cour de ferme, et parvient à dénicher la perle qui s'y cache.

Le faubourg Saint-Antoine, avec ses maisons populeuses couvertes, de bas en haut, des enseignes des fabricants de meubles, avec ses passages fétides, ses cours noirâtres et marécageuses, n'a rien de bien engageant pour le promeneur en quête de vestiges artistiques; le clinquant de quelques vitrines où s'entassent les faux Boule et les marqueteries de pacotille est insuffisant à retenir l'attention du moins blasé; c'est, cependant, vers ce quartier qu'il plaît, aujourd'hui, à ma fantaisie d'aller en reconnaissance. Avant de me mettre en route, je déploie les feuilles des grands plans de Gomboust, de La Caille, de l'abbé Delagrive et de Bretez, sur lesquels se trouvent figurées les rues de l'ancien faubourg, avec l'emplacement ou la silhouette plus ou moins exacte des principales habitations de jadis; je note, sur mon carnet, les noms des églises, couvents, hôtels disséminés au milieu de vastes terrains encore en culture, il y a cent cinquante ans, et de mon pied léger, je me dirige vers la voie sacrée des émeutes, curieux de constater ce que les révolutions n'ont pas abattu et ce que la civilisation moderne n'a pas transformé.

5<sup>e</sup> Année. — N<sup>o</sup> 18.

Dans la longue rue, qui joint la place de la Bastille à la place du Trône renversé, je retrouve, sur la droite, la chapelle de l'hôpital des Enfants-Trouvés, actuellement hôpital Trousseau; plus loin les bâtiments du couvent Saint-Antoine, fondé en 1198, rebâti en 1770, par Nicolas Lenoir, l'architecte du premier théâtre de la Porte-Saint-Martin, et transformé en hôpital, depuis 1795. Sur la gauche, à l'angle de la rue de Charonne, voici la fontaine Trogneux, construite en 1671, avec son soubassement à refends, ses mascarons de bronze, ses pilastres doriques soutenant un entablement couronné d'un fronton; dans l'intervalle des pilastres se dessine une table saillante, encadrée de rocailles et de feuillages; à sa base, on aperçoit les tronçons mutilés d'un dauphin. Sans doute ce très innocent emblème aura paru séditieux à Gavroche qui aura cogné dessus, en disant: « *Des dauphins, y n'en faut plus!* »

A l'amorce de la rue de Montreuil, nous trouvons encore une autre fontaine, moins importante sous le rapport architectural, mais dont l'origine remonte à 1724; on l'appelait, alors, la *Fontaine de la petite Halle*, ce nom était justifié par sa proximité du vieux marché de la rue du Faubourg-Saint-Antoine, dont les bâtiments subsistent encore. Transformée en habitation, cette pittoresque bâtisse, qui n'est élevée que d'un rez-de-chaussée et d'un étage, est coiffée d'un comble couvert en tuiles, dont les charpentes doivent avoir bien près de deux siècles et demi; on s'étonne même qu'on n'ait pas encore songé à la remplacer par une bonne maison de rapport à six étages; cela ne peut tarder, étant donné l'élan de démolition qui est en train de changer l'aspect du quartier; déjà, la vermineuse rue Sainte-Marguerite vient d'être élargie

Maison du XVIII<sup>e</sup> siècle, rue de Charonne n<sup>o</sup> 57.

et assainie, tout un côté de ce repaire d'escarpes et de loqueux a été jeté bas. Cette route dangereuse vous a pris des petits airs de rue du Louvre prolongée et vous engage même à y passer; la *Terreur de Bagnolet* et la *Panthère de la Rapée* ont dû élire domicile un peu plus loin: elle a l'avantage d'abrèger le chemin pour aller à la rue de Charonne; prenons-la donc, pour inaugurer sa transformation.

La rue Sainte-Marguerite aboutit en face de la maison n<sup>o</sup> 57 de la rue Charonne, qui a toutes les apparences d'un petit hôtel XVIII<sup>e</sup> siècle. Sans doute, il est difficile d'assigner une date précise à cette construction; elle a été remaniée plus d'une fois, et sa façade a été notablement défigurée dans sa mouluration, par des ravalements successifs; cependant, elle a le don de ne pas nous laisser indifférent, car elle a conservé, malgré tout, le cachet de son origine. Cette maison se compose d'un rez-de-chaussée, d'un premier étage et d'un étage de mansardés; elle a sept fenêtres de façade. La fenêtre, qui surmonte la porte cochère, est cintrée de forme, tandis que celles qui l'accompagnent, de chaque côté, sont à linteau droit et couronnées d'un fronton triangulaire. Les fenêtres géminées des deux ailes repre-

nent la forme cintrée de celle du milieu. Chacune de ces baies est ornée, à sa celf de voûte, d'une tête de femme émergeant d'une coquille; au-dessus de la fenêtre du milieu, ce motif décoratif est complété par une chute de feuillages épousant la courbe de l'arc. Le comble, à la Mansard, est interrompu par un fronton plein cintre, formant motif central; ce fronton est ajouré d'un œil de bœuf orné, à sa clef, d'un muse de lion, et à sa base, de palmes entrecroisées. Cette petite façade est loin d'être banale, elle est excellente de proportions, et si bien équilibrée qu'on oublie, à première vue, de constater que la symétrie de ses différentes parties n'est pas absolument rigoureuse: en effet, l'aile gauche est notablement plus étroite que l'aile droite. Tout à côté, au n<sup>o</sup> 55 de la même rue, se dessine le portail délabré d'un hôtel célèbre bâti vers 1650, qui s'appelait primitivement la *Folie Nourry*; en 1711, il devint la propriété de M. Gaspard de Colnis, comte de Mortagne; en 1746 il appartenait à Mme de Montboissier qui en cédait la jouissance à vie au mécanicien Jacques Vaucanson; ce souvenir a été consacré par une plaque en marbre, scellée dans le mur de droite, à côté de l'entrée.

VAUCANSON  
MÉCANICIEN  
MEMBRE DE L'ACADÉMIE  
DES SCIENCES  
NÉ A GRENOBLE  
LE 27 FÉVRIER 1702  
EST MORT DANS CETTE MAISON  
LE 21 NOVEMBRE 1782

Au fond de la cour, on aperçoit l'habitation du célèbre inventeur d'automates; elle est bien déchuée de son ancienne splendeur, le commerce et l'industrie s'en sont partagés les étages; et l'on a peine à reconnaître le coquet pavillon indiqué dans le plan de Bretez, grâce aux surélévations sans goût qui sont venues s'ajouter à la construction primitive. Un vieux fleuve, sculpté au-dessus de la porte principale, semble avoir pleuré toutes les larmes de son corps, devant la vanité des choses de ce monde; son corps étique et parcheminé est l'emblème éloquent des ravages que le temps fait subir aux hommes et à leurs demeures. Le couronnement des fenêtres est encore ce qu'il y a de plus intéressant de ce côté de l'hôtel de Mortagne; la corniche en est supportée par deux élégantes consoles, et surmontée d'un amortissement, dont le motif sculpté se compose d'attributs variés, corbeilles de fleurs et guirlandes, dépouilles léonines et massues d'Alcide. Sur la façade postérieure, nous retrouvons six couronnements de fenêtres à peu près identiques; les attributs sculptés de deux d'entre elles varient pourtant, et représentent une sphère accompagnée de branches de lauriers et de rouleaux de musique à moitié déroulés. Le motif sculptural le plus remarquable de cette habitation est le bas-relief qui surmonte l'entablement de la porte centrale de cette seconde façade; par son style, il nous rappelle les œuvres de Martin Desjardins. Ce bas-relief représente une Cérès à peine voilée et à moitié couchée, son bras droit s'appuie sur la tête d'un lion débonnaire, dans son bras gauche elle soutient la botte d'épis consacrée; sur la droite, un petit amour saisit par la queue le patient animal. Au-dessous de ce tableau de pierre, un masque sculpté relie deux guirlandes décoratives, pour orner les claveaux de la porte.

Quant à l'intérieur de l'hôtel, il ne renferme plus aucun vestige curieux; seul le grand salon ovale du rez-de-chaussée est encore décoré de médaillons dans ses quatre arceaux, et d'attributs cupidoïnes dans les pendentifs.

A sa mort, Jacques Vaucanson légua toutes ses collections à l'État; par acte du 18 mai 1784, le roi se rendit acquéreur de l'hôtel, qui devint propriété nationale en 1790. Ce musée a été, en quelque sorte, le premier conservatoire des arts et métiers; après que les collections qu'il renfermait furent transportées dans les salles de l'ancien prieuré de Saint-Martin-des-Champs, on mit en vente l'hôtel de Mortagne, destiné lui aussi à disparaître prochainement.

(A suivre.)

MAURICE DU SEIGNEUR.

## LETTRE D'ANGLETERRE A LA CONSTRUCTION MODERNE

LES SEPT LAMPES DE L'ARCHITECTURE

Je n'écris point pour défendre les théories de Ruskin, mon rôle se borne à donner un compte rendu d'un enseignement qui a eu une si puissante influence en Angleterre. Je laisserai donc, autant que possible, Ruskin parler lui-même, en citant les passages de son livre qui me paraissent les plus caractéristiques.

Commençons par la préface, car les préfaces des grands écrivains contiennent généralement ce que l'on trouve dans le post-scriptum des lettres de dames. Voyons un peu s'il nous livrera son secret. En débutant il dit :

Je suis préparé à me voir accusé d'impertinence, une accusation qui revient de plein droit à tout individu qui parle dogmatiquement d'un art qu'il ne pratique pas. Il y a pourtant des cas où des hommes sentent trop vivement pour se taire, et, peut-être, trop puissamment pour avoir tort. Pour ma part, j'ai trop souffert en voyant l'architecture que j'aime détruite et négligée, tandis que l'architecture que je hais est cultivée, pour pouvoir raisonner froidement à propos du manque de modestie de mon opposition aux principes qui ont fait dédaigner ma favorite et honorer sa rivale.

Il y a quelques années, en causant avec l'artiste dont les œuvres sont, peut-être, les seules qui réunissent la perfection du dessin à la splendeur de la couleur, je lui demandai par quels moyens on arrive le plus aisément à obtenir cette dernière qualité. La réponse fut à la fois concise et compréhensive : « Sachez ce que vous avez à faire et faites-le. » Cette maxime s'applique non seulement à l'art du coloriste, mais à tous les efforts de l'homme, dans toutes les directions. En effet, les insuccès, à mon avis, sont moins le résultat du manque de moyens ou du manque de travail que d'idées confuses sur ce que l'on a à faire. On est trop préoccupé de ce qui peut se faire, et pas assez de ce qui doit se faire, de ce qui est absolument désirable et juste; et ce froid calcul nous fait accepter nos défaillances comme des nécessités.

Cette vérité me semble tout à fait applicable à l'architecture, et il y a longtemps que j'ai senti le besoin de débarrasser cet art de la masse confuse de traditions et de recettes d'école pour arriver aux principes généraux du bien, applicables à tous les développements de l'architecture et à tous ses styles. L'architecture unit en elle-même les éléments techniques et les éléments de l'imagination, aussi essentiellement que l'homme comprend le corps et l'âme; elle montre aussi la même trébuchante tendance à laisser régner sa nature basse sur sa nature élevée, à laisser, par exemple, l'élément constructif porter dommage à la pureté et à la simplicité de l'élément idéal. Pour y remédier, il faut oublier un moment les détails qui dépendent de circonstances particulières, de matériaux, de climats, de coutumes qui changent constamment, et chercher les lois constantes, générales et irréfutables du bien — lois basées sur notre nature humaine qui ne change jamais et que ni les développements, ni les imperfections de la science ne peuvent toucher.

De telles lois ne sont spéciales à aucun art, leur portée

comprend nécessairement l'horizon entier de l'activité humaine ; mais elles présentent certaines modifications de forme pour chacune de nos occupations ; j'ai essayé de décrire dans ces pages les aspects spéciaux que prennent ces lois dans le premier des arts ; et, comme ces lois doivent, d'une part, nous garantir contre toute espèce d'erreur, et être, d'autre part, les sources vivifiantes de nos succès, je crois pouvoir avec justice les appeler *Les lampes de l'Architecture*.

Il ne s'agit pas ici d'une certaine analogie entre les lois qui gouvernent les divers travaux de l'homme, mais du fait que toute œuvre est en quelque sorte l'expression d'une des lois qui gouverne le monde moral. Il n'y a pas d'action si petite qui, dans la manière dont elle est faite, ne puisse s'associer aux plus nobles formes de la vertu virile : la franchise, la décision, la tempérance que nous admirons comme de nobles conditions de l'être moral, se reflètent nécessairement dans les œuvres de la main, dans le port du corps, dans l'action de l'intelligence.

Ainsi chaque action, même la délinéation d'un trait ou l'expression d'une syllabe, est capable d'une certaine dignité de manière et d'une dignité encore plus élevée de motif. Car il n'y a pas d'action, si peu importante ou si vile qu'elle soit, qui ne puisse avoir pour origine une grande cause qui l'ennoblit ; et, d'autre part, il n'y a pas de cause si grande que des actions de peu d'importance en apparence ne puissent l'aider et même l'aider beaucoup. Une pauvre domestique peut, par son zèle à accomplir son devoir, aider à faire respecter sa patrie.

C'est pourquoi, en discutant une œuvre quelconque, nous avons deux systèmes d'arguments : l'un est basé sur la convenance ou la valeur intrinsèque de l'œuvre, qui est souvent bien petite ; l'autre est basé sur les signes de ses rapports avec les plus hautes vertus. En discutant l'art de l'architecture à ce point de vue, j'aurai, je crois, rendu un vrai service à mes semblables en leur montrant que même les choses qui paraissent machinales, indifférentes, viles peut-être, dépendent pour leur perfection des principes sacrés de la loyauté, de l'amour du vrai et de l'obéissance.

#### *La lampe du sacrifice.*

L'architecture est l'art qui arrange et décore les édifices de façon que leur vue contribue à la santé intellectuelle, à la puissance morale et au plaisir de l'homme.

Il faut absolument, dès le début de cette discussion, distinguer entre architecture et construction.

Construire, c'est assembler les différentes parties d'un réceptacle quelconque. Il y a construction d'églises, de maisons, de navires et de voitures. Qu'une de ces constructions soit posée sur la terre, que l'autre flotte sur l'eau et l'autre roule sur des roues, cela ne constitue point une différence essentielle dans la nature de cet art. Ce n'est pas parce qu'une bâtisse est stable qu'elle est œuvre d'architecture. Elever une église de façon à y asseoir commodément un certain nombre de personnes occupées à des offices religieux n'est pas plus de l'architecture que l'art par lequel on rend une voiture commode et un vaisseau rapide.

Nous devons donc limiter le nom d'architecture à l'art qui, tout en admettant comme conditions de son existence les

nécessités constructives et les buts utilitaires des édifices, sait imprimer à leur forme certain caractère de noblesse ou de beauté, mais autrement inutile.

Ainsi, on ne dira pas que les lois par lesquelles on fixe la hauteur d'un parapet ou la position d'un bastion fassent partie de l'architecture. Mais, si à la muraille de ce bastion on ajoute un membre inutile, un astragale par exemple, c'est là de l'architecture. Les créneaux et les machicoulis ne sont pas par eux-mêmes des membres d'architecture ; mais, si les corbeaux qui les soutiennent sont arrondis en ressauts successifs, détails inutiles, ou si les intervalles sont décorés d'arcatures ou d'ogives, détails encore inutiles, tous ces détails appartiennent à l'art de l'architecture. Bref, l'art de l'architecture n'a à faire qu'avec ces caractères des édifices qui sont au delà et au-dessus de leur but utilitaire.

D'après le but des édifices, l'architecture est divisée en religieuse, monumentale, civile, militaire et domestique.

Ma première *lampe* est la source même de toute activité artistique, c'est *l'esprit de sacrifice*, une passion irréfléchie qui offre au temple, à l'église, ou à la tombe d'un ami des matériaux précieux, parce qu'ils sont précieux, et non pas parce qu'ils sont nécessaires à la construction. C'est l'esprit qui, de deux marbres d'égale beauté, choisira le plus cher parce qu'il est le plus cher ; qui, de deux décorations égales d'effet, choisira celle qui nécessite le plus de travail, le plus de dépense de pensée et d'argent. C'est donc tout le contraire de notre esprit moderne qui cherche à produire le plus d'effet avec le moins de frais.

Mes coreligionnaires, les protestants, appelleront idolâtrie cette idée de plaire à Dieu par des offrandes d'objets précieux pour décorer les églises, car Dieu peut-il prendre plaisir à des pierres précieuses ou à des travaux de main d'homme ? Voyons, il s'agit d'être de bon compte. Votre Dieu est bien le même Dieu qu'adorait Moïse, et n'a-t-il pas expressément ordonné aux juifs de lui offrir en sacrifice le meilleur de leurs biens ? N'a-t-il pas exigé pour son tabernacle la plus grande magnificence, et l'usage de l'or, des pierreries et des ouvrages exquis de main d'homme ? Sans doute l'or n'a nulle valeur aux yeux de Dieu, mais l'esprit qui dicte de lui sacrifier ce qu'on estime le plus en a une grande, car c'est le signe visible de l'amour. On pourrait, dites-vous, faire un meilleur usage de cet argent, en l'employant pour les pauvres. Allons ! nous avons déjà entendu ce reproche, ce sont les paroles mêmes du traître Judas, lorsque Marie-Madeleine versa sur les pieds de Jésus ce doux parfum qui encense encore le monde.

Mais, pour que votre offrande ait quelque valeur, il faut qu'elle soit désintéressée et exempte d'ostentation. C'est pourquoi, si vous offrez une pierre précieuse, que ce soit pour quelque endroit éloigné de l'œil ou voilé par une ombre discrète, dans lequel votre matière précieuse ajoutera à l'effet général sans s'afficher elle-même.

Il faut donner ce que vous avez de meilleur ; il ne faut pas chercher à tromper l'Éternel en lui offrant de la camelotte pour du bon. Aussi, il vaut mieux donner le meilleur d'un ordre inférieur que le moindre d'un ordre plus élevé. Si vous n'êtes pas assez riche pour offrir le meilleur marbre, donnez de



la pierre de Caen, mais que ce soit la meilleure de la carrière; si vous ne pouvez offrir de la pierre de bonne qualité, offrez de la brique, mais que ce soit de la bonne brique. Si vous n'avez que telle somme pour l'ornementation, faites venir le Michel-Ange de l'époque et commandez-lui une seule statue, un morceau de frise ou un chapiteau, et demandez-lui de faire de son mieux. Quant aux autres chapiteaux, laissez-les épannelés, et laissez les autres niches vides, car il vaut mieux que votre œuvre soit incomplète que de l'avoir toute mauvaise. Si vous ne pouvez vous payer les services d'un Michel-Ange, contentez-vous de commander à votre tailleur de pierres une décoration en simple zigzag, mais qu'elle soit faite aussi bien que possible.

(A suivre.)

Lawrence HARVEY,  
Membre de l'Institut des architectes britanniques,  
ancien élève de l'École des Beaux-Arts de Paris

## ÉCOLE DES BEAUX-ARTS

*Le deuil de l'atelier André*

L'École des Beaux-Arts et, surtout, l'un de ses ateliers d'architecture viennent de perdre, en la personne de M. André, architecte, membre de l'Institut, un professeur d'une grande autorité, un patron vénéré.

Rien de plus rare, en effet, qu'un vrai tempérament de maître en ce qui concerne l'enseignement de l'architecture. Un artiste, éminent entre tous, peut n'être qu'un piètre professeur. Un chef d'école peut avoir des imitateurs plus ou moins heureux; mais il pourrait n'avoir guère donné aux jeunes que des conseils sinon funestes au moins empreints de légèreté, d'insouciance ou de parti-pris et d'égoïste individualité. Tandis que ce qu'il faut surtout à un chef d'atelier, c'est non pas tant un talent hors ligne et une imagination fertile, qu'un sens droit, un esprit critique exercé à l'analyse, une élocution aussi sobre que facile, un goût sévère allié à beaucoup d'indulgence pour la jeunesse; et enfin il faut, à ce maître, un tact parfait, sorte de pierre de touche qui l'aide à reconnaître, du premier coup, chez un élève, les qualités à développer, les défauts à corriger, le talent spécial à encourager.

Sous le rapport de l'enseignement et indépendamment de ses travaux d'architecture, M. André a fourni une belle carrière: Ses nombreux élèves, presque tous architectes de mérite, en font foi. Et la profonde vénération, dont ils témoignent pour la mémoire de leur maître, prouve le caractère paternel de la direction sous laquelle ils ont remporté des succès à l'École des Beaux-Arts.

Souhaitons aux élèves actuels de l'ancien atelier André un professeur qui sache conserver à ce groupe scolaire ses traditions classiques rajeunies, vivifiées par l'observation des programmes et des besoins modernes, c'est-à-dire qui marche ferme sur les traces de son vénérable prédécesseur.

*Les nouveaux diplômés et leurs projets; L'hôtel du « Biniou »;  
un Opéra de province; des Bains complets.*

Le 27 janvier ont été jugées à l'École des Beaux-Arts, les épreuves pour l'obtention du diplôme d'architecte (1).

(1) Ces épreuves consistent, comme on sait, en des examens touchant

Les tout frais diplômés sont MM. *Le Ray, Dupuis* (Fernand) et *Mongenot* — les deux premiers, élèves de M. André; le dernier, élève de M. Ginain.

On nous dispensera sans doute ici du portrait obligatoire que crayonnent d'ordinaire les journalistes politiques d'après les « types » de nouveaux ministres ou de nouveaux députés. Par discrétion, nous nous bornerons à quelques mots sur chacun des projets, tous différents et pleins d'originalité pratique, qui ont couronné le concours du diplôme.

On sait, qu'en dehors des divers examens dont le programme est connu, chacun des candidats au diplôme doit rendre un projet dont, à lui-même, il se propose le sujet et se formule le programme. C'est quelque chose comme l'aimable liberté laissée, dans le choix du sujet, aux candidats qui soutiennent une thèse pour le doctorat en médecine, ou autre.

C'est bien le moins qu'en quittant l'école des Beaux-Arts — où l'on ne peut distribuer à chaque élève et pour chaque concours d'émulation un programme selon les goûts et les aptitudes de chacun — c'est le moins que le futur diplômé se donne la joie d'un programme de son choix, ce que, plus tard, il ne trouvera pas souvent dans la pratique.

Le 28 janvier, les trois projets des diplômés étaient exposés à l'école.

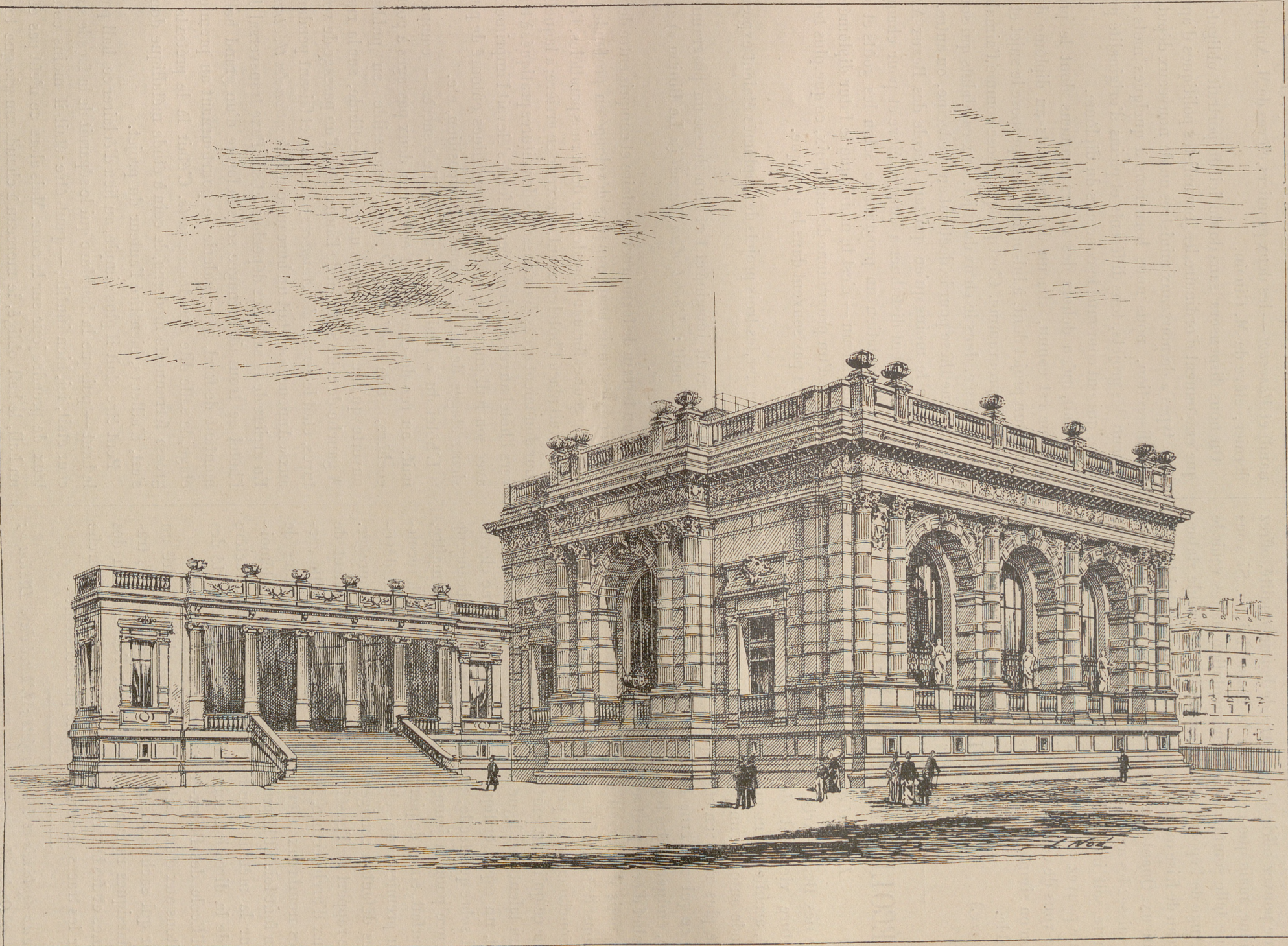
M. Leray avait imaginé et fort bien dressé un programme à sujet tout neuf: *L'hôtel d'un journal* (« Le Biniou ») avec son imprimerie.

Sur un terrain de forme rectangulaire et compris entre deux mitoyennetés, mais beaucoup plus développé en profondeur, qu'en largeur et formant façades sur deux rues parallèles, l'auteur avait placé l'hôtel en avant, une cour en arrière; à laquelle cour donnaient accès deux passages de voitures pratiqués à travers l'hôtel au rez-de-chaussée; au fond, s'élevait l'imprimerie avec son hall immense, atelier des machines entouré de plusieurs étages de galeries pour la composition, etc.

L'hôtel du « Biniou » — une feuille à succès — comprenait, au rez-de-chaussée et entre les deux passages à porte cochère, une *salle des dépêches* accessible au public, ouverte qu'elle était, comme un grand vestibule, sur la rue. A gauche de cette salle, et de l'autre côté d'un passage de voitures, était le *service des Annonces*; à droite, et faisant pendant aux « Annonces », était un bureau pour la *location des théâtres*. En arrière de la salle des dépêches, et sur l'axe transversal de l'hôtel se trouvait ménagée sous la forme d'un grand hall, montant de fond, avec galerie le pourtournant au premier étage, la salle dite des *Abonnements*. C'était là le prétexte à grosse ferronnerie moderne, le coin à étude métallique dont s'est, d'ailleurs, bien tiré l'auteur du projet.

Peut-être était-il plus simple, au lieu d'éclairer ce hall par le haut — puisque la doublure qui le séparait de la façade sur cour était, ici, bien inutile, — peut-être était-il moins coûteux de prendre jour sur la cour. Mais alors ce n'eût pas été un hall, le hall obligé, le morceau à chaudronnerie que tout bon diplômé doit avoir l'air de savoir sur le bout des doigts.

l'exercice pratique de construction, le projet de diplôme, l'histoire de l'architecture, les éléments de physique et de chimie appliqués à la construction, les notions essentielles de législation du bâtiment et de comptabilité.



Musée Galliera, avenue du Trocadéro. — Architecte : M. Ginain.

Donc, on s'abonnerait au hall; c'est grandiose, c'est moderne. A quoi donc aurait servi le déploiement cyclopéen des fers de la galerie des machines et autres hangars miri-

figues du Champ-de-Mars, s'il n'en n'était point resté quelque chose dans les tendances de l'école?

On ne fera plus dorénavant un projet sans faire monter

quelque chose « de fond », avec hauts piliers ou poteaux métalliques à section cruciforme et boulonnés de rivets de bas en haut, « sur toutes les coutures »; avec balcons et rampes en fers ailés, pliés à toutes les exigences d'une esthétique rationaliste et progressive.

MM. Dutert, Bouvard, Formigé et les autres avaient-ils bien calculé la portée incalculable de hardiesses et d'innovations toutes de circonstance? Avaient-ils prévu l'entraînement des jeunes qui se devaient fatalement précipiter dans cette voie ouverte si largement à un emploi « monumental » des « ressources » de l'industrie moderne qui doit, suivant les journalistes esthètes, transformer notre architecture et donner enfin un style (!) à notre époque? »

— Style! que me veux-tu?

Mais revenons au « Biniou ». Au premier étage de l'hôtel nous trouvons *parloir, salle du Conseil, et salle de spectacle, de fêtes ou de réunions artistiques*. Cette dernière, comme la salle des fêtes d'un petit hôtel-de-ville, se devait pouvoir transformer en théâtre, salle de concert ou de bal, suivant les occasions. Deux *petits salons* en formaient les « abouts ». Un *foyer des artistes* accompagnait cette *réception* « splendide ».

Une *bibliothèque*, un *dépôt de livres*, un vestiaire, puis une *salle de rédaction*, une *salle des reporters* et un *cabinet du secrétaire de la rédaction* composaient les locaux de service ordinaire situés au premier étage.

Quant à l'étage sous comble il devait, sans doute, contenir des logements d'employés.

L'imprimerie, séparée de l'hôtel par une vaste cour, se composait, comme nous l'avons déjà dit, d'un immense atelier ou hall des machines; au pourtour duquel couraient des étages de galeries ou larges balcons fournissant la surface nécessaire aux places des compositeurs et des metteurs en page. Ce hall était, tout naturellement, éclairé par un comble vitré, porté sur des piles à fers croisillonnés auxquelles s'accrochaient les balcons. Les bâtiments à étages élevés sur la cour et sur la rue postérieure comprenaient des bureaux d'administration, de comptabilité, etc., etc., et prenaient jour en façade.

Voilà, certes, un programme fort intéressant. L'auteur en avait, vraisemblablement, recueilli les éléments sur un établissement déjà réalisé en ce genre et d'après des données pratiques.

Quant au projet rendu, toutes les parties de la construction et de l'agencement semblaient en avoir été minutieusement étudiées. D'ailleurs jolie façade, — très « Figaro », — c'est-à-dire suffisamment ronflante pour « tirer l'œil » de l'abonné et du client à la publicité.

En somme, excellente étude, très complète.

Le *Théâtre pour une ville de province* qu'avait rêvé, étudié et rendu M. Dupuis (Fernand) c'était, tout bonnement et pour le moins, un Opéra-Comique du genre Garnier, dégagé de tous côtés : de larges couloirs desservis par de nombreux et vastes escaliers (qui avaient le tort de *retourner* leurs rampes droites — ce qui, en cas de panique, cause toujours l'écrasement des « descendants » contre les murs de palier faisant face à la volée supérieure); des galeries extérieures, abris pour les « queues » au rez-de-chaussée, à l'instar de l'Odéon;

des galeries intérieures prenant jour en façades latérales au premier étage, aboutissaient au foyer et à la loge qui double celui-ci en façade principale; une jolie façade (genre Garnier), une coupe élégante, d'heureuses proportions en façade comme en plan : voilà plus qu'il n'en faut pour l'architecture proprement dite dudit théâtre.

Quant à ce qui est de la structure, du chauffage à la vapeur et de la ventilation, ainsi que des précautions contre l'incendie : tout cela avait été, par l'auteur, passé en revue et étudié avec des développements et détails d'une apparence très sérieuse.

M. Mongenot s'était plu à imaginer un *Établissement de bains*, fort complet, pour la ville de E\*\*\*.

Borné, d'un côté, par une belle rivière et, de l'autre, par un canal, en troisième lieu par une mitoyenneté, s'élevant, en façade principale, sur une rue, cet établissement eût compris, d'abord et en deux étages, les *bains ordinaires*: les cabines s'ouvraient, avec *tambour* d'isolement à double porte, sur des galeries vitrées entourant un jardin intérieur. Puis venaient, plus au fond, les *étuves*, les *salles de massage* et d'*hydrothérapie*, les *bains médicaux*, etc. La distribution des eaux et leur évacuation ayant fait, d'ailleurs, l'objet d'études séparées et spéciales, mais peu détaillées.

En somme, projet *très pratique*, c'est-à-dire étudié sans emphase, avec une relative économie.

Donc, bonne chance à MM. nos confrères, les nouveaux diplômés!

UN ANCIEN.

P. S. — Le prix *Muller-Sahnée*, attribué à l'élève de seconde classe ayant remporté le plus grand nombre de valeurs dans les différentes épreuves de l'année, vient d'être obtenu par M. Sirot (Henri), élève de feu M. André.

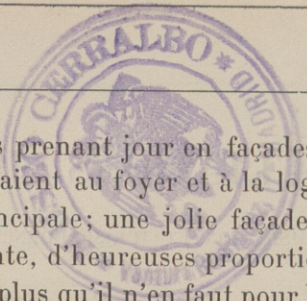
## LE MUSÉE GALLIERA

On sait que la duchesse de Galliera avait fait don à la ville de Paris d'un terrain situé avenue du Trocadéro, et qu'elle avait commencé à faire édifier à ses frais un musée pour les œuvres d'art qu'elle devait léguer à la ville. A sa mort elle a laissé la somme nécessaire pour l'achèvement de l'œuvre, mais l'édifice ne devra plus abriter ses collections qui ont reçu une autre destination. Il sera dans l'avenir une sorte de succursale du musée du Luxembourg. L'état d'avancement des travaux permet aujourd'hui de se rendre compte de l'œuvre de M. Ginain, qui fait le meilleur effet dans le luxueux quartier de Chaillot. La construction du musée est accompagnée de travaux de voirie pour l'ouverture de deux rues qui doivent porter les noms de Brignole et de Galliera.

## MAITRE AUTEL EN MÉTAL CISELÉ

PLANCHE 36.

Dans notre dernier numéro nous avons donné une vue d'un autel destiné à la cathédrale de Rouen. Nous donnons aujourd'hui le deuxième autel exposé d'après les dessins de M. Sauvageot. Il était situé à l'entrée de la grande galerie, du côté du dôme central, et faisait partie de l'exposition de MM. Pousielgue-Russand et Cie. Cet autel est destiné à l'église Saint-Ouen de Rouen.

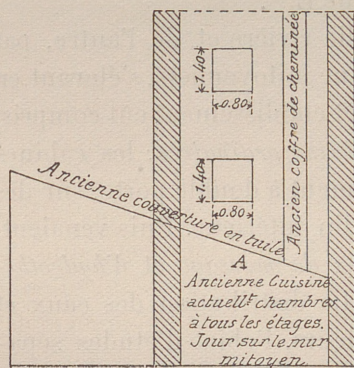


## CONSULTATIONS JURIDIQUES

LÉGISLATION ET JURISPRUDENCE DU BATIMENT

*Jour. — Prescription.*

Un propriétaire, mon client, est engagé dans un procès au sujet de deux jours de souffrance dans un mur mitoyen; le croquis indique à peu près l'ancien bâtiment; mais ce mur était mitoyen à hauteur de la couverture; au-dessus il ne l'était pas, mais mon client à cause de sa construction s'en est rendu mitoyen. Alors le voisin ne veut pas les boucher; et il vient d'y avoir une descente du tribunal pour ces jours, il y a déjà



au moins six mois que le procès existe. Mais je vous dirai que le premier jour existe depuis plus de trente ans, il y aurait donc prescription, quant au second, il n'existe que depuis vingt ans; de plus ces jours ne sont pas réglementaires, c'est-à-dire qu'ils ne sont pas à hauteur du sol suivant la loi, et ils sont plus grands qu'il ne faut.

*Réponse.* — Le mur séparatif, étant devenu mitoyen au-dessus de l'ancienne couverture, aucune ouverture ne doit exister dans ce mur, même pas celles autorisées par les articles 676 et 677 du Code civil, puisque les jours de tolérance ne peuvent être pratiqués que dans un mur non mitoyen.

Pour la conservation des jours en question, le voisin ne peut donc invoquer que son titre ou la prescription.

La prescription lui est acquise si l'un des jours existe depuis plus de trente ans, mais à la condition que pendant ces trente années, il y ait eu possession continue et non interrompue, paisible, publique, non équivoque, et à titre de propriétaire.

Le premier jour est-il dans ces conditions : observons d'abord qu'il est ouvert sur un toit, ce qui ne présentait aucun inconvénient pour la propriété dominée, et qu'en outre, l'ouverture est de dimensions assez exiguës. Quelle est la hauteur d'appui de ce jour ? Ce fait a encore son importance, quelle est enfin son utilité, peut-il être prouvé que sa jouissance n'a jamais été entravée, c'est-à-dire qu'il y a eu possession paisible, publique, et à titre de propriétaire pendant trente ans.

L'examen de toutes ces questions doit décider si réellement l'article 2229 du Code civil est applicable.

Quant au second jour qui existe depuis moins de trente ans, incontestablement, ce jour doit disparaître.

*Chemin vicinal. — Désaffectation. — Droit de préemption.*

Un propriétaire habite en A, dans un bourg, et devant sa maison est une cour non fermée donnant accès au chemin vicinal.

Pour ce chemin vicinal, il existe un plan d'alignement régulièrement approuvé fixant l'alignement (1-3) (V. croquis ci-contre).



Or, pour exécuter cet alignement afin de clore la cour, il faudrait acquérir la parcelle B dont le sol est

communal et céder la partie C appartenant au propriétaire. (La délimitation F G est fictive.)

Le propriétaire abandonne volontiers la parcelle C et accepte de payer une indemnité comme plus-value pour la partie B à acquérir.

Mais le conseil municipal refuse de vendre cette partie B.

Dans ce cas quel est le droit du propriétaire ? Ne peut-il forcer la commune à lui vendre la partie B nécessaire pour se mettre à l'alignement. Si oui, d'après quelles lois et quelle serait la procédure à suivre ? Quelle serait également la procédure pour le règlement à l'indemnité ? Est-on là dans l'application de l'article 19 de la loi du 21 mai 1836 ?

*Réponse.* — Dans le cas où l'aliénation des terrains devenus inutiles à la voie publique n'a pas été décidée en même temps que le déclassement, le redressement ou la réduction de largeur d'un chemin vicinal, il ne pourra y être procédé qu'à la suite d'une enquête annoncée par affiches ou à son de caisse ; tous les habitants sont appelés à formuler leurs réclamations ou leurs observations qui sont consignées dans le procès-verbal. (L. du 28 juillet 1824, art. 10 ; inst. minist. du 20 août 1825.)

Lorsque l'aliénation du sol de tout ou partie d'un chemin aura été autorisée par le préfet, il est produit un plan parcellaire et un état estimatif. Le maire de la commune met les propriétaires riverains du chemin en demeure de déclarer, dans le délai de quinzaine, s'ils entendent user du bénéfice de l'article 19 de la loi du 21 mai 1836 et se rendre acquéreurs du sol, en en payant la valeur déterminée, soit à l'amiable, soit à dire d'experts ; il est dressé procès-verbal de cette mise en demeure. Mais les propriétaires n'ont qu'un droit de préférence et ne peuvent forcer la commune à leur vendre les terrains retranchés du chemin excepté dans le cas où la parcelle serait attenante à une maison. La commune ne pourrait refuser de l'abandonner par voie d'alignement individuel au propriétaire de la maison qui veut s'avancer jusqu'au nouveau chemin. (Guillaume, *Voirie urbaine*, p. 77.)

Le maire, en sa qualité de propriétaire, peut, tout comme les autres voisins, exercer son droit de préemption sur les terrains retranchés de la vicinalité. (Bull. int. 1842, p. 318.)

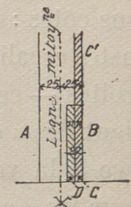
Si les propriétaires font, dans le délai ci-dessus, leur soumission de se rendre acquéreurs du sol, et si l'accord s'établit sur le prix, la convention est soumise à l'approbation du conseil municipal et du préfet. S'il y a désaccord sur le prix, le propriétaire doit, dans le délai de quinze jours, nommer son expert, conformément à l'article 17 de la loi du 21 mai 1836. Un second expert est nommé par le sous-préfet.

Les deux experts, après avoir prêté serment, procèdent à l'évaluation du sol. En cas de discord, le tiers expert est nommé par le conseil de préfecture. L'autorité judiciaire est compétente pour statuer sur les difficultés soulevées au cours de l'expertise. (Cons. d'Ét., 9 janvier 1868, S. 68. 2. 323.)

*Murs séparatifs, cheminées. — Compte de mitoyenneté.*

Voulez-vous bien me dire si je suis dans mon droit d'avoir construit pour le compte de M. A... mon client des cheminées dans l'épaisseur d'un mur pignon mitoyen.

J'ai dressé le compte de mitoyenneté, M. B... refuse de payer sous prétexte que les cheminées ne sont pas réglementaires et veut faire subir un rabais de 31 % sur le total du compte.



*Nota.* — 1° M. A... qui a fait construire le premier et dont les cheminées vont dans le pignon mitoyen sans aucune objection de la part du précédent propriétaire de B...

2° M. B... a fait construire après A... et a pris possession du mur.

Voici un article du marché de l'entrepreneur de menuiserie.

« Dans les murs mitoyens, les cheminées seront montées conformément au règlement pour l'établissement des tuyaux de fumée dans l'intérieur de Paris, arrêtés du Préfet de la Seine en date du 15 janvier 1881. »

C en brique de 11 centimètres, D languettes de contre-cœur au droit des foyers en brique de 11 centimètres; C et D forment ensemble 0<sup>m</sup>22 d'épaisseur sur une hauteur de 0<sup>m</sup>80, C parément de 0<sup>m</sup>11 au droit des conduits de fumée du côté de M. B...

1° Suis-je réglementaire?

2° Dans le cas contraire mon entrepreneur de maçonnerie est-il responsable?

3° Fallait-il laisser des cheminées en attente du côté de M. B...?

4° Suis-je dans mon droit de demander à M. B... le montant intégral de la mitoyenneté sans rabais?

*Réponse.* — Les cheminées établies dans l'épaisseur du mur, séparatif sont construites conformément au règlement préfectoral du 15 janvier 1881; — au regard de l'administration, les cheminées ne sont donc pas reprochables.

Quant au voisin qui a pris possession du mur tel quel et qui en a usé dans les conditions où il est établi, sa prétention de faire subir au mur un rabais de 31 % est absolument mal fondée.

Mais les vides existant dans les murs et résultant de la construction des tuyaux de fumée, doivent être déduits, bien entendu, de la valeur du mur, c'est-à-dire que le mur ne doit être compté que pour son cube réel.

En ce qui concerne le compte de mitoyenneté, nous observerons que les prix de séries peuvent donner lieu à des difficultés s'il s'agit de la série de 1882; les prix de cette série ne sont plus en effet en rapport avec les prix actuels. Il suffit pour s'en convaincre de comparer la série en question avec la série de 1889, de la Société centrale des architectes. Dans la demande en réduction du voisin, il y a donc lieu de reconnaître quelques fondements.

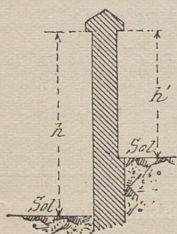
#### Cimetière. — Clôture.

1° Quelle est la hauteur réglementaire que doit présenter un mur de clôture de cimetière?

2° Lorsque le cimetière et la propriété contiguë ont des niveaux différents, à partir de quel point doit être comptée cette hauteur?

*Réponse.* — Aux termes de l'article 136, paragraphe 13 de loi du 5 avril 1884, sur l'organisation municipale, sont obligatoires pour les communes: la clôture des cimetières, leur entretien et leur translation dans les cas déterminés par les cas et règlements d'administration publique. Ces dispositions reproduisent celles du paragraphe 17 de l'article 30 de la loi du 18 juillet 1837.

En conséquence de l'article 22 d'une ordonnance de 1695, les cimetières doivent être entourés de murailles, dont l'article 3



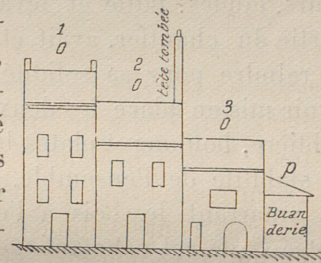
du décret du 23 prairial an XII fixe la hauteur à 2 mètres au moins.

La hauteur de 2 mètres étant une hauteur minima, nous pensons qu'il y a lieu d'appliquer au cimetière, à défaut de règlements particuliers, les dispositions de l'article 663 du Code civil qui fixe à 2<sup>m</sup>60 la hauteur de clôture dans les villes ayant moins de 50,000 âmes et à 3<sup>m</sup>20 dans les villes ayant plus de 50,000 âmes.

La hauteur de clôture doit être prise du terrain le plus élevé, il y a donc un excédent de hauteur du côté de la propriété inférieure.

#### Tuyaux de cheminée. — Chute. — Dégâts

Je vous serais très obligé de vouloir bien me répondre au sujet du cas qui se présente pour moi. A la suite de l'ouragan qui a sévi sur P..., il y a eu beaucoup de ravages. Mme O... ma propriétaire, possède trois maisons se faisant suite; sur celle du milieu, existait une grande tête de cheminée, de ces cheminées anciennes construite en moellons plats que l'on nomme chantilles; ladite cheminée avait 6 mètres de haut, et n'était retenue par aucun lien; elle était complètement isolée. Dans le milieu de la nuit, le vent l'a fait tomber sur la troisième maison habitée par moi, enfonçant une partie de la charpente et par suite le plafond a été abîmé. J'ai fait construire à mes frais deux hangards pour abriter mes matériaux, ils ont été fortement endommagés, il est tout naturel que la propriétaire fasse refaire les réparations de toiture et plafond puisque la maison est à elle, mais pour ce qui est des hangards elle fait des difficultés, est-elle dans son droit?



A la suite de ma maison il y a une buanderie adossée au mur et appartenant à Mlle P..., la tête de cheminée a passé par dessus ma toiture et a broyé la toiture de ladite buanderie, il y avait dedans une lessiveuse qui a été complètement brisée, pour moi j'ai dit à la propriétaire qu'elle était responsable des dégâts commis par sa faute, et qu'elle devait les réparations et la lessiveuse à Mlle P... me basant sur ce que l'on est responsable de son bien, et que l'on ne doit pas nuire à autrui. Mme O... a été consulter un avocat qui lui a répondu qu'elle ne devait rien à Mlle P..., vu que c'était un cas de force majeure.

*Réponse.* — Tout propriétaire est responsable des dégâts causés par l'écroulement de tout ou partie de sa maison. (Art. 1382 et suivants du Code civil.)

Si donc la propriétaire de notre correspondant ne veut pas réparer les dégradations causées par la chute de la cheminée aux hangards de notre correspondant, elle peut y être contrainte.

La procédure la plus simple et la plus rapide est l'assignation en référé, à fin de nomination d'expert chargé de la constatation du dommage, de son appréciation et au besoin, des réparations.

Le secrétaire du Comité de Jurisprudence,  
Henri RAVON, architecte.

## CONSULTATIONS TECHNIQUES

## CONSTRUCTION D'UNE ROTONDE

MONSIEUR,

Ayant pu apprécier, comme abonné de la *Construction moderne*, votre compétence spéciale pour tout ce qui touche à la résistance des matériaux, je prends la liberté de vous demander votre avis sur une contestation récente, relative à une question de ce genre. Je crois, du reste, que le problème intéressera vos nombreux lecteurs, non seulement à cause de ses applications pratiques, mais surtout par sa nouveauté.

Voici le fait :

Nous venons de construire une rotonde polygonale de vingt côtés, ayant à l'intérieur des poteaux un diamètre de 51<sup>m</sup>00. Jusqu'à présent, on n'a jamais, que je sache, employé une portée semblable, avec des fermes en bois, sans points d'appui intermédiaires; et, particularité à noter, il n'y a pas de tendeurs intérieurs. Ceux-ci, comme vous le verrez par les croquis qui suivent, ont été remplacés par une ceinture de cables, qui neutralisent la butée des fermes à l'extérieur.

Cette construction, essentiellement provisoire, est en location pour trois mois seulement : elle a été faite en dix-huit jours, études, taille et levage. Chaque arbalétrier, avant sa sortie du chantier, avait été éprouvé, de façon à n'avoir rien à craindre pour sa solidité. Puis, la pose terminée, et après avoir mis en place les deux cables A, et les armatures de la sablière, boulons et plates-bandes B, nous avons, pour vérifier la stabilité de l'ensemble, déposé l'échafaudage du centre, en amarrant les bois à l'enrayure elle-même. Chacun des poteaux de cet échafaudage pèse environ 1,000 kilos. L'opération a réussi pleinement, sans qu'il se produise aucun effet apparent.

C'est alors, et quand tout est terminé, qu'intervient l'ingénieur qui nous avait confié le travail. Pour tenir compte de la surcharge, neige et vent, il nous demande d'augmenter notre ceinture. Nous ajoutons sur ses indications les deux cables C. Il les trouve insuffisants, et en demande un cinquième que nous croyons inutile. Dans ses calculs, il estime cette surcharge de 50 kilos par mètre supplémentaire, et ne parle pas de l'armature des sablières; à ses yeux elle ne produit aucun effet utile.

Pourriez-vous nous dire :

1° Quelle est la poussée de chaque demi-ferme.

2° Quelle tension cette poussée détermine-t-elle sur le cable extérieur, et quelle est la méthode pour la calculer? Je n'ai rien trouvé dans votre excellent « *Traité pratique* » qui puisse me renseigner.

3° Les cables, tels qu'ils sont placés, produisent-ils tout leur effet utile; sinon, où devons-nous les mettre? Le calcul peut-il indiquer leur position, et comment?

4° La surcharge de 50 kilos, n'est-elle pas un maximum, inutile pour une construction provisoire?

5° Quelle est l'importance de l'armature de la sablière, c'est-à-dire quelle tension peuvent supporter la plate-bande et le boulon, que mon contradicteur regarde comme une quantité négligeable?

6° Le calcul serait-il le même, si, au lieu d'un polygone, nous avions un cercle, avec une charge uniformément répartie?

Voici maintenant quelques renseignements qui vous éviteront les calculs préliminaires : cube de l'arbalétrier (ferme

américaine) 1<sup>m</sup>944 de sapin, à 600<sup>k</sup>. . . . . 1,166<sup>k</sup>  
 7<sup>m</sup>726 pour l'enrayure de tête, ou 0<sup>m</sup>386 par demi-ferme, à 600<sup>k</sup>. . . . . 232<sup>k</sup>  
 Les pannes, la volige et la toile remplaçant le zinc, forment un poids total de . . . . . 964<sup>k</sup>  
 réparti sur l'arbalétrier comme il est indiqué au croquis de la ferme.

Le poids mort de chaque travée, poids aussi exact que possible, est donc . . . . . 2,362<sup>k</sup>

Je vous laisse le soin d'y ajouter la surcharge que vous croirez convenable, en observant que cette rotonde, située dans une arène de taureaux, est entourée d'une construction de 30<sup>m</sup> de hauteur, et qu'elle n'en a, elle-même, que la moitié, 15<sup>m</sup> en moyenne. L'action du vent est donc à peu près nulle.

*Réponse.* — La poussée de la ferme est facile à déterminer : en adoptant d'abord les poids tels qu'ils sont marqués, le poids total, de 1,496 kilos, agit à l'aplomb de K. A partir de K où ce poids total rencontre l'horizontale passant au sommet S, nous formons le triangle dont l'hypothénuse passe à la naissance A. La base est la poussée de 2,335 kilos.

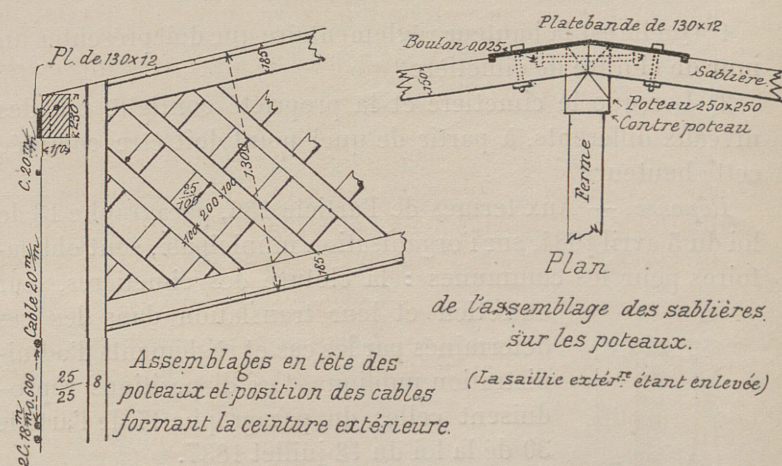
Cette poussée est maintenue par la résistance des deux côtés adjacents de l'enrayure qui est un polygone de 20 côtés. Ces deux résistances doivent former une résultante de 2,335 kilos; le rapport de cette résultante à l'une des forces composantes est celle de 8.03 à 25.80, comme dans le plan d'un secteur, ce qu'il est facile de démontrer. Chaque résistance est donc de 7,500 kilos environ.

Pour savoir comment se comporte la poutre qui forme arbalétrier, portons horizontalement la poussée de 2,335 kilos et verticalement la série des poids; joignons O à chaque point de division. A partir de A menons des parallèles (1) à chaque oblique jusqu'à la rencontre du poids correspondant; ce qui donne le polygone ABS. En chaque point le moment de flexion est le produit de 2,335 par la distance verticale entre l'axe AS et le polygone ABS. La plus grande distance est de 1<sup>m</sup>40 environ; le plus grand moment est de 2335×1.40, ou 2,570.

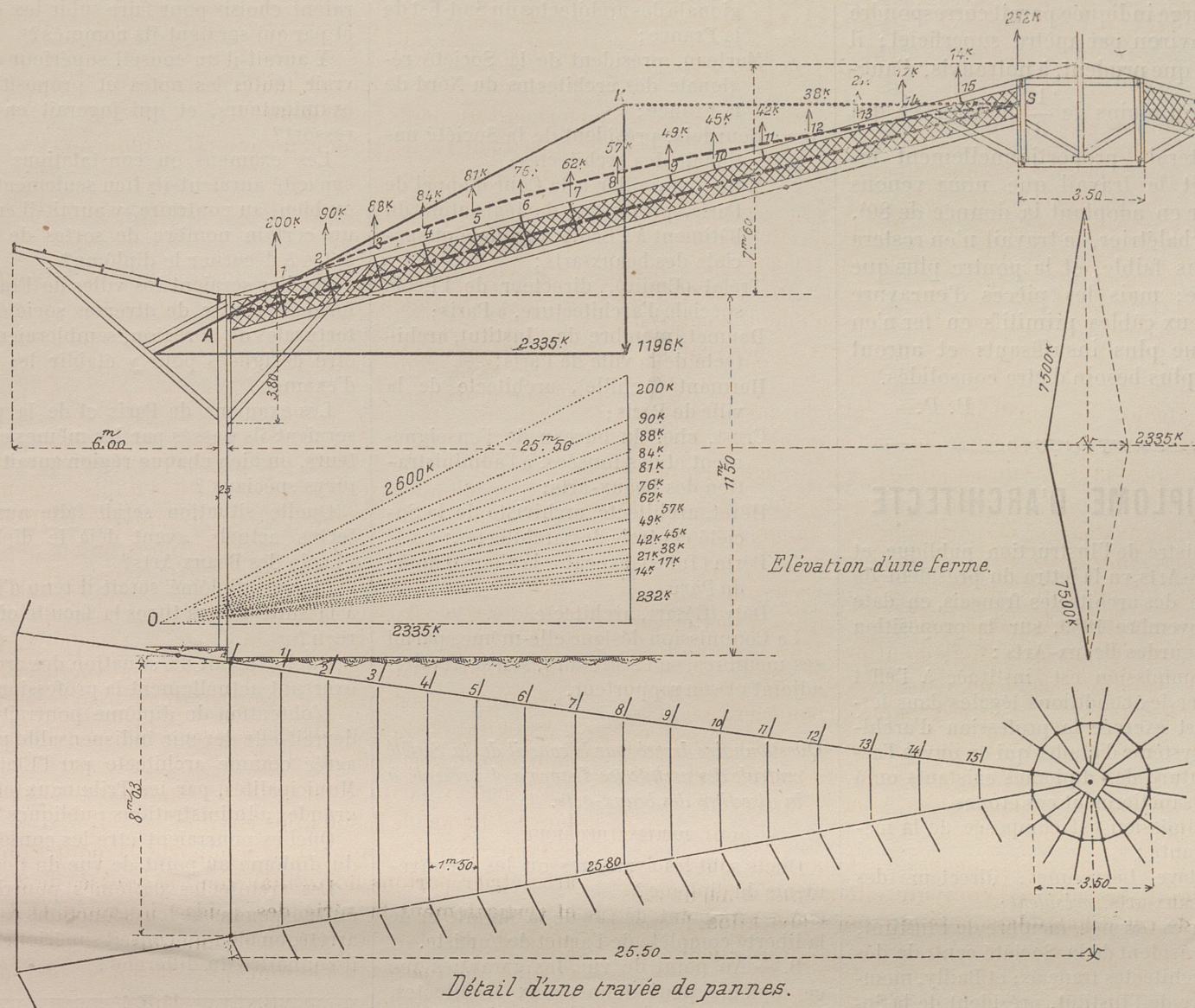
Nous avons ainsi tous les éléments nécessaires au calcul. Avec les dimensions indiquées pour la pièce, la valeur

de  $\frac{I}{n}$  est 0.033; le travail de flexion est  $\frac{2570}{0.033}$  ou 78,000 kilos.

La section des deux longrines est 0.0685; la compression longitudinale est au plus de 2600 kilos; le travail de com-



(1) V. *Pratique de la mécanique appliquée* à la résistance des matériaux, p. 159 et suivantes.



pression est  $\frac{2600}{0.0685}$ , ou 38,000 kilos. Total: 11<sup>k</sup>6 par centimètre carré, chiffre faible.

L'assemblage au pied de la ferme peut-il résister à l'effort de 7,500 kilos sur chaque côté de l'enrayure? Le boulon compte peu, et cet effort porte principalement sur la plate-bande en fer: celle-ci a une section de  $0.130 \times 0.012$ , ou 0.00156; le travail de tension est  $\frac{7500}{0.00156}$ , ou 4<sup>k</sup>9 par millimètre. Mais d'autre part, la poussée de 2,335 kilos tend à cisailer la plate-bande, et à la couper suivant deux sections: le travail de cisaillement est  $\frac{2335}{2 \times 0.00156}$ , ou 0<sup>k</sup>8. Total: 5<sup>k</sup>7, chiffre très acceptable.

La disposition de cet assemblage n'est peut-être pas très bonne, mais le métal résistera; en sera-t-il de même du bois? La plate-bande encochée tend à cisailer le bois longitudinalement, suivant une surface qui a 0<sup>m</sup>50 de long sur 0<sup>m</sup>13; le travail de cisaillement du bois est  $\frac{7,500}{0.065}$  ou 115,000<sup>k</sup>. Or la résistance au glissement ou décollement des bois cisailés n'est que le  $\frac{1}{10}$  au plus de résistance à la traction, et n'excède pas 40 à 60,000<sup>k</sup>. Il peut y avoir quelque danger de ce côté.

Les câbles formant ceinture ne sont donc pas inutiles, d'autant plus que ce mode d'assemblage des enrayures n'est pas exempt de toute critique. Si l'on n'y comptait que comme surcroît

de sécurité, les câbles seuls devraient être en état de fournir la résistance nécessaire, qui est de 7,500<sup>k</sup>. Chaque câble, à 0<sup>m</sup>02 de diamètre, aurait une section de 0,000,314, et s'ils étaient au nombre de deux seulement, chacun devrait résister à une tension de  $\frac{7,500}{2}$  ou 3,750<sup>k</sup>. Le travail correspondant serait

de  $\frac{3,750}{0,000,314}$  soit 11<sup>k</sup>7, chiffre double de ce qui convient. Il faut donc doubler le nombre des câbles, ou leur donner un plus fort diamètre. C'est ce qui semble avoir été joint.

La meilleure disposition pour ces câbles, c'est d'en placer un ou deux, en regard de la longrine supérieure, un ou deux en regard de l'inférieure, pour résister directement à la poussée de chacune des longrines qui constituent l'arbalétrier.

La forme circulaire substituée à la forme polygonale ne modifierait pas sensiblement les efforts sur chaque pièce.

Venons maintenant à la question de surcharge. Si la construction, toute provisoire qu'elle est, doit traverser les mois d'hiver et est exposée à être couverte de neige, il faut évidemment faire entrer une surcharge accidentelle en ligne de compte.

Celle-ci est au maximum de 50<sup>k</sup> en effet; mais on se limite habituellement à 20<sup>k</sup> ou 25<sup>k</sup>, car il n'est guère à supposer, sauf circonstances exceptionnelles, que la totalité de la neige tombée séjourne sur une toiture (1).

(1) V. Pratique de la mécanique appliquée, p. 505.

La charge indiquée paraît correspondre à 80<sup>k</sup> environ par mètre superficiel ; il ne serait que prudent, à notre avis, d'augmenter au moins de  $\frac{1}{3}$  environ, ce qui augmenterait proportionnellement les efforts et le travail que nous venons d'évaluer en adoptant la donnée de 80<sup>k</sup>. Pour l'arbalétrier, le travail n'en restera pas moins faible, et la poutre plus que suffisante ; mais les pièces d'enrayure ou les deux câbles primitifs en fer n'en seront que plus insuffisants et auront d'autant plus besoin d'être consolidés.

P. P.

## LE DIPLOME D'ARCHITECTE

Le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, vu la lettre du président de la Société des architectes français, en date du 23 novembre 1889, sur la proposition du directeur des Beaux-Arts :

Une commission est instituée à l'effet d'examiner les conditions légales dans lesquelles est exercée la profession d'architecte, le système d'études qui en ouvre l'accès, la nature des diplômes existants ou à créer qui sanctionnent ces études.

La Commission est composée de la manière suivante :

MM. Gustave Larroumet, directeur des beaux-arts, *président* ;

Charles Garnier, membre de l'Institut, président de la Société centrale des architectes français ; et Bailly, membre de l'Institut, président de la Société des artistes français ; *vice-présidents* ;

Jules Comte, directeur des bâtiments civils et palais nationaux ;

Bardoux, sénateur ;

Aynard, député ;

Tétreau, président de section au Conseil d'État ;

Gréard, membre de l'Institut, vice-recteur de l'Académie de Paris ;

Dubois, membre de l'Institut, directeur de l'École nationale et spéciale des beaux-arts ;

Guillaume (Eugène), membre de l'Institut, inspecteur général de l'enseignement du dessin et des musées ;

André, membre de l'Institut, inspecteur général des bâtiments civils ;

Lisch, inspecteur général des monuments historiques ;

de Baudot, inspecteur général des édifices diocésains ;

de Joly, A. Normand, vice-présidents de la Société des architectes français ;

Mayeux, président de la Société des architectes diplômés de l'École nationale des beaux-arts ;

Roussi, vice-président de la Société des architectes diplômés de l'École nationale des beaux-arts ;

Journoud, président de l'Académie d'architecture de Lyon ;

Chevallier, président de la Société ré-

gionale des architectes du Sud-Est de la France ;

Marteau, président de la Société régionale des architectes du Nord de la France ;

Bourdeix, président de la Société nationale des architectes ;

Mulle, conseiller à la Cour d'appel de Paris, professeur de législation du bâtiment à l'École nationale et spéciale des beaux-arts ;

Trélat (Emile), directeur de l'École spéciale d'architecture, à Paris ;

Daumet, membre de l'Institut, architecte de la ville de Paris ;

Hermant (Achille), architecte de la ville de Paris ;

Crost, chef du bureau de l'enseignement et des musées, à l'administration des beaux-arts ;

Héret, architecte, archiviste de la Société centrale des architectes ;

Périn (Jules), avocat à la Cour d'appel de Paris.

Daly (César), architecte.

La Commission désigne elle-même, parmi ses membres, son secrétaire, son secrétaire-adjoint et son rapporteur.

*Questionnaire dressé par le conseil de la Société centrale des architectes français et présenté à la direction des beaux-arts.*

### PARTIE THÉORIQUE

Quels sont les avantages ou les inconvénients du diplôme ?

A. — Au point de vue de la dignité et de la liberté complète de l'art et de l'artiste.

B. — Au point de vue des garanties que ce diplôme peut donner aux architectes, aux administrations, aux particuliers et aux œuvres elles-mêmes, sous le rapport de l'art et de la construction.

C. — Au point de vue spécial des architectes de la province.

Quel serait le but principal du diplôme et son utilité pratique ?

Le diplôme devrait-il être facultatif, obligatoire ou seulement exigible en certains cas ?

Résumé des trois questions concluant au principe d'adoption ou de refus du diplôme.

### II

#### PARTIE PRATIQUE

Réglementation et organisation du diplôme, son principe étant admis.

Quel est le nom qu'il conviendrait de donner au diplôme : Diplôme. — Certificat d'études, d'agrégation. — Doctorat, licence, maîtrise, consécration, primauté. — Brevet, etc., etc. ?

Ce titre serait-il délivré à la suite d'examens, d'épreuves, par suite de notoriété et de situation acquise, par suite de certificats confraternels ou administratifs, ou par tout autre moyen ?

En cas d'adoption du système d'examens ou d'épreuves, quels titres faudrait-il avoir pour pouvoir s'y présenter ?

Y aurait-il une limite d'âge minimum ou maximum pour l'obtention du diplôme ?

Par qui le diplôme devrait-il être délivré ?

Quels seraient les examinateurs qui se-

raient choisis pour faire subir les épreuves et par qui seraient-ils nommés ?

Y aurait-il un conseil supérieur qui recevrait toutes les notes et propositions des examinateurs, et qui jugerait en dernier ressort ?

Les examens ou constatations de cette capacité auraient-ils lieu seulement à Paris, ou bien, au contraire, y aurait-il en France un certain nombre de sortes de facultés, aptes à décerner le diplôme ?

Quelles seraient les villes de France qui, formant centre de diverses sociétés architecturales de la région, sembleraient devoir être désignées pour y établir les facultés d'examen ?

Les examens de Paris et de la province seraient-ils passés par les mêmes examinateurs, ou bien chaque région aurait-elle des jurys spéciaux ?

Quelle situation serait faite aux architectes actuels ayant déjà le diplôme de l'École des Beaux-Arts ?

Chaque diplômé serait-il tenu d'indiquer à la suite de ses titres la faculté où il a été reçu ?

Quelle serait la situation des architectes exerçant actuellement la profession ?

L'obtention du diplôme pourrait-elle ou devrait-elle devenir indispensable pour être agréé comme architecte par l'État, par les Municipalités, par les Tribunaux [et par les grandes administrations publiques ?

Quelles pourraient être les conséquences du diplôme au point de vue du Code civil ?

Les architectes diplômés pourraient-ils être suspendus de leurs fonctions par simple arrêté, ou bien un conseil supérieur devrait-il connaître du différend ?

## CONCOURS

Voir à la 1<sup>re</sup> page le concours de Valence.

## NÉCROLOGIE

M. Louis-Jules André, architecte, membre de l'Académie des Beaux-Arts, vient de mourir à Paris.

Né à Paris en 1819, il suivit les cours de l'École des Beaux-Arts, obtint en 1842 le second prix d'architecture, et en 1847 le grand prix de Rome, dans un concours pour une *Chambre des députés*. M. André se rendit à Rome, puis en Grèce, où il exécuta son *Etude du temple de Thésée*, à Athènes.

De retour à Paris, en 1852, il fut nommé sous-inspecteur, puis inspecteur des travaux du Muséum, devint en 1853 inspecteur des travaux de la Bibliothèque nationale, et fut appelé en 1855 au poste d'architecte diocésain de la Corse.

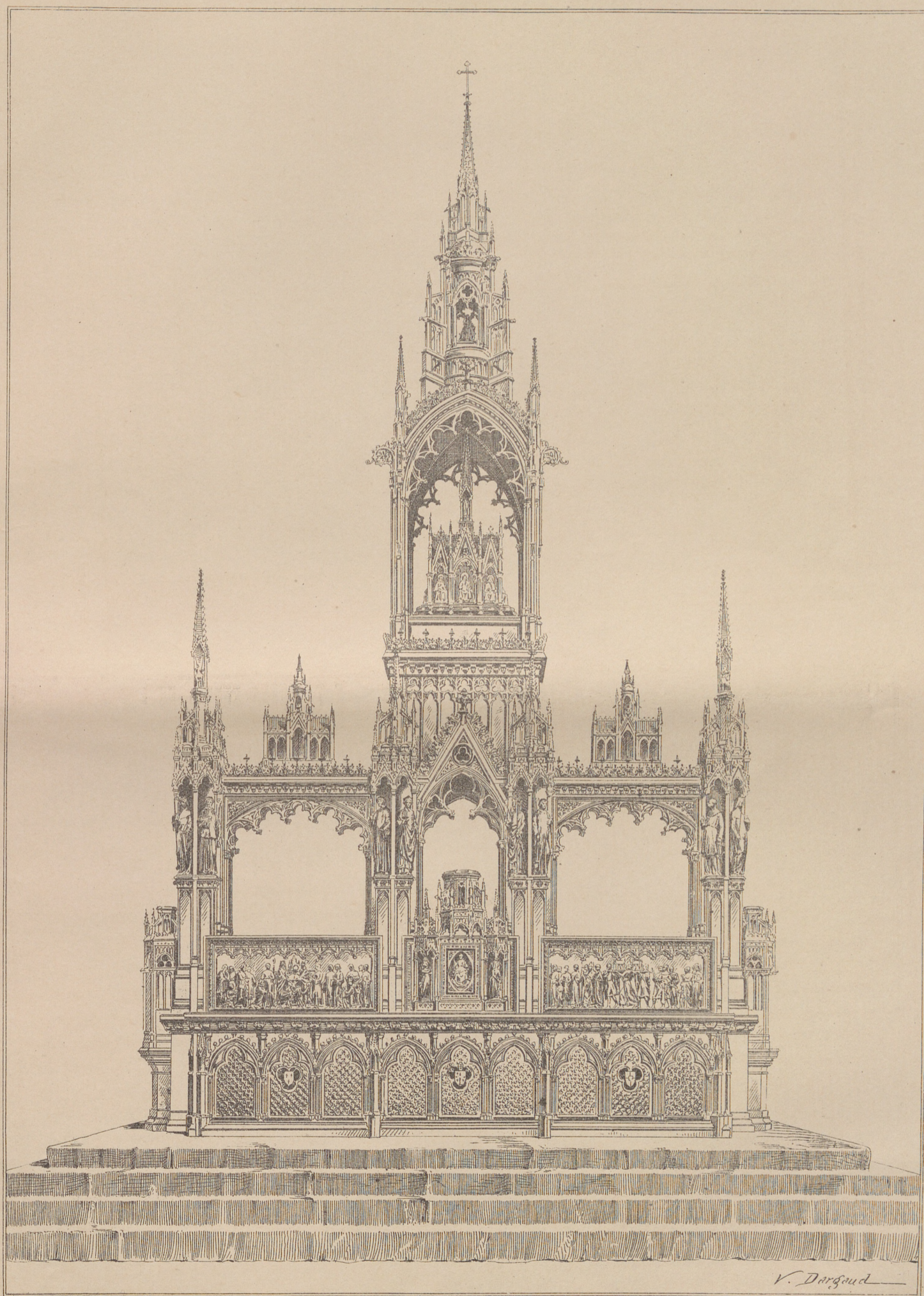
En 1867, il fut nommé architecte du Muséum.

M. André était commandeur de la Légion d'honneur et faisait partie, depuis le 1<sup>er</sup> mars 1884, de l'Académie des Beaux-Arts en remplacement de M. Lesueur.

*Le Gérant : P. PLANAT.*

PARIS. — IMPRIMERIE F. LEVÉ, 17. RUE CASSETTE.



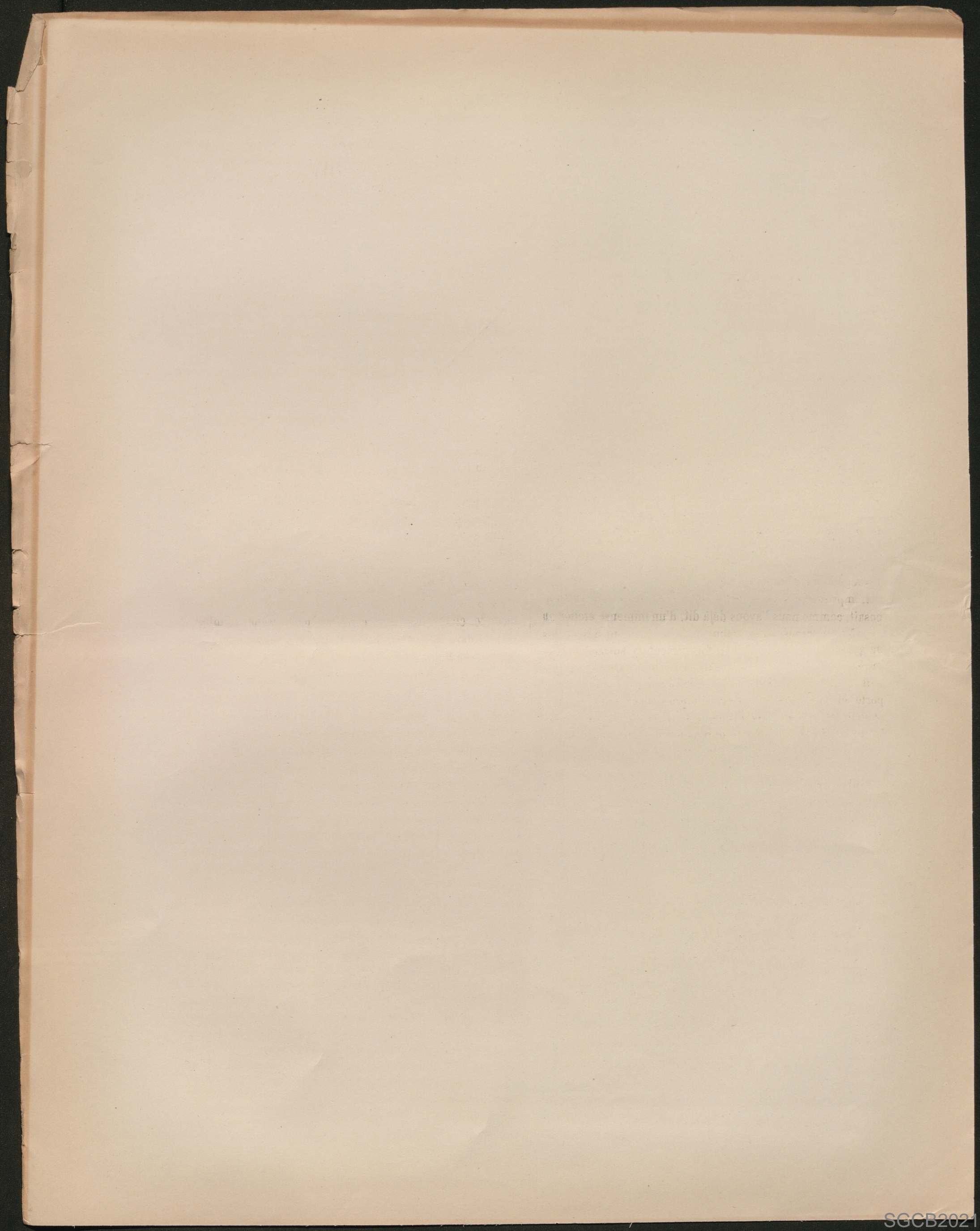


MAITRE AUTEL EN MÉTAL CISELÉ — ARCH: M. SAUVAGEOT





DÉTAILS DE L'HOTEL DE MORTAGNE, RUE DE CHARONNE, A PARIS.





**TRAVAUX PARTICULIERS**

*Demandes en autorisation de bâtir.*

*Du 30 janvier 1890.*

- 12<sup>e</sup> arr. — Rue Sibuet, 8. — Prop., M. Dondaine, rue Chaligny, 3. — Construction.
- Rue de Lyon, 33. — Prop., M. Parottet, avenue Daumesnil, 8. — Arch., M. Montalto, rue de Berne, 13. — Construction.
- 16<sup>e</sup> arr. — Rue Dôse, 4, et rue de la Pompe, 165. — Prop., M. Georges (Amédée). — Arch., M. Jacotin, rue de l'Echiquier, 49. — Construction.
- 20<sup>e</sup> arr. — Rue des Maraîchers, 108. — Prop., M. Quintampoix, rue des Pyrénées, 157. — Petite construction.
- Rue des Pyrénées, 117. — Prop., M. Brunnarius, villa des Couronnes, à Asnières. — Arch., M. Brunnarius. — Hangar.

*Du 31 janvier 1890.*

- 18<sup>e</sup> arr. — Rue Affre (angle rue Cavé). Prop., M. Orhac, boulevard Voltaire, 283. — Arch., M. Saulier, avenue d'Orléans, 17. — Construction (6 étages).
- 19<sup>e</sup> arr. — Rue Favart, 28 et 30. — Prop., MM. Dubuisson et Vinçq. — Arch., M. Jandelle, rue Fessart, 34. — Construction.
- Avenue Laumière, 12. — Prop., Compagnie parisienne des voitures « l'Urbaine », rue Taibout, 59. — Ecurie.

*Du 3 février 1890.*

- 7<sup>e</sup> arr. — Rue de Grenelle, 131 et 133 (angle boulevard de La Tour-Maubourg). — Prop., M. le duc de Noailles, boulevard de La Tour-Maubourg, 60. — Arch., M. Destailleur, passage de la Visitation, 11 bis. — Agrandissement d'hôtel.
- 8<sup>e</sup> arr. — Rue du Faubourg-Saint-Honoré, 71. — Prop., Compagnie d'assurances sur la vie « la Nationale », rue du Quatre-Septembre, 48. — Arch., M. Dainville, avenue Montaigne, 51. — Construction.
- Rue de Ponthieu, 45. — Prop., M. Lyon-Chéri, y demeurant. — Arch., M. Sauffroy, rue Rochechouart, 66. — Surélévation (4 étages).
- 14<sup>e</sup> arr. — Rue du Château, 107. — Prop., M. Marsaud, rue Jeanne, 18. — Surélévation (2 étages).
- Rue Hallé, 39. — Prop., M. Bès, rue de la Tombe-Issoire, 60. — Arch., M. Kayl, rue Sainte-Alice, 23. — Construction légère.
- 15<sup>e</sup> arr. — Rue des Fourneaux, 257. — Prop., M. Bourgoin. — Arch., MM. G. et A. Perthuis, rue de Vaugirard, 373. — Surélévation de deux corps de bâtiment.
- Rue des Volontaires, 56 présumé. — Prop., M. Sorets rue Roussin, 83. — Arch., MM. Sorets père et fils, rue Roussin, 83. — Construction.
- Rue Championnet, 168. — Prop., M. Bonal, rue Ordenné, 150. — Arch., M. Tranchant, rue Versigny, 41. — Constructions.
- Rue Duhesme, 49. — Prop., M. Xavier Ott, boulevard Barbès, 28. — Construction.
- 20<sup>e</sup> arr. — Rue des Pyrénées, 53 (maison Buisson). — M. Korperich, locataire. — Magasin d'ébénisterie.

*Du 4 février 1890.*

Néant.

*Du 5 février 1890.*

- 9<sup>e</sup> arr. — Rue Saint-Lazare, 46. — Prop., M. Lacombe, rue de Montyon, 49. — Arch., M. Parly, rue Lafayette, 142. — Pavillon (4 étages).
- 14<sup>e</sup> arr. — Rue du Champ-d'Asile, 9. — Prop., M. Chignol, rue de l'Hirole, 23. — Arch., M. Chignol. — Construction.
- 15<sup>e</sup> arr. — Rue Letellier, 59. — MM. Dubois, locataire, rue Chaudron, 13, et Riva-Gerard, locataire, rue Tiphaine, 20. — Arch., M. Aublet, rue de Lévis, 29. — Construction.
- Rue de Vaugirard (angle rue Lecourbe). — Prop., M. Bertault. — Arch., M. Besdel, rue d'Odessa, 13. — Surélévation (1 étage).
- Passage de Waterloo, 1 (angle petite rue de Paris). — Prop., M. Raboin, passage de Waterloo, 1. — Surélévation (2 étages).

**BULLETIN OFFICIEL DES ADJUDICATIONS  
DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE**

**RÉSULTATS**

*Ont eu lieu les adjudications ci-après :*

*Pour les détails se reporter aux numéros d'ordre*

**AVIS.** — Le *Moniteur général* portant la date du samedi est, à cause de son tirage élevé, composé le jeudi et expédié dès le vendredi matin de chaque semaine; il ne peut donc indiquer les résultats des adjudications qui ont lieu le samedi, ni publier les documents qui lui sont transmis le samedi soir.

— Mairie de Saint-Ouen. — 2 février.

Enlèvement des boues et fournitures diverses.

1<sup>er</sup> Enlèvement des boues et ordures ménagères.

M. Bin, à Levallois, adj. à 27 fr. 75 c. de rabais.

2<sup>e</sup> Fournitures d'imprimés.

MM. Barré, imprimerie Nouvelle, 18. — Chaix 15, de rabais.

M. Schneider, à Levallois, adj. à 25.35 de rabais.

3<sup>e</sup> Fourniture de charbon.

Non adjudgé.

— Mairie de Saint-Maur-des-Fossés. — 4 février.

Etablissement de bordures et caniveaux sur 320 mètres, rue de la République.

Montant : 12,000.

M. Rambaud, 64, boulevard de Charonne (Paris), adj. à 25.45 de rabais.

**ADJUDICATIONS NOUVELLES**

*Pour les détails se reporter aux numéros d'ordre et consulter la partie non officielle.*

**DÉPARTEMENT DE LA SEINE**

6. — Tribunal de commerce. — 8 février.  
Fournitures diverses.

- 1<sup>o</sup> Fournitures de papiers, enveloppes et articles de bureau à livrer à la Préfecture de la Seine pendant une période de trois années, du 9 février 1890 au 8 février 1893.
- 2<sup>o</sup> Fournitures d'huile à brûler à livrer à la Préfecture de la Seine pendant une période de trois années, du 9 février 1890 au 8 février 1893.

Le cahier des charges est déposé au service du matériel (pavillon de Flore), où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours (dimanches et fêtes exceptés) de onze heures à quatre heures.

N<sup>o</sup> 7. — Le samedi 8 février 1890. — Adjudication en trois lots de vente de peupliers plantés sur les rives du canal Saint-Denis, aux 2<sup>me</sup>, 4<sup>me</sup> et 5<sup>me</sup> biefs.

— Préfecture de la Seine. — Le samedi, 22 février 1890, à une heure et demie, il sera procédé, au palais du Tribunal de commerce, salle du Conseil de préfecture, à l'adjudication au rabais, sur soumissions cachetées, en 13 lots, de la fourniture, du pain, de la viande de boucherie, de l'épicerie, du beurre, des œufs et du fromage de Brie, au collège Chaptal ; de la viande de boucherie et du vin, au collège Rollin ; du vin, à l'école J.-B. Say ; du pain, de la viande de boucherie et du vin, à l'Internat des pupilles de la Ville de Paris, pour la fin de l'année 1890 ; et de l'entreprise du blanchissage au collège Rollin et à l'école J.-B. Say, pour les années 1890, 1891 et 1892.

Les fournisseurs qui désiraient soumissionner sont tenus de figurer sur la liste d'admissibilité aux adjudications de la Ville de Paris.

Pour tous les renseignements concernant cette inscription, s'adresser à la Direction des travaux, 1<sup>re</sup> division, 1<sup>er</sup> bureau, Hôte de Ville.

Les conditions de la fourniture sont déterminées dans un cahier des charges qui pourra être consulté tous les jours, de midi à quatre heures, les jours fériés exceptés, au collège Rollin, au collège Chaptal, à l'école J.-B. Say, à l'Inter-

**MÉTAUX**

Livrables à Paris. — Conditions d'usage. — 6 mois ou 3 0/0 d'escompte.

Cours du 2 janvier au 6 février 1890 (Divers changements).

LES 100 KILOS

CUIVRES ROUGES				100 k.	ÉTAIN (suite.)		100 k.
Cours à partir du 14 décembre 1889.					Cours à partir du 8 mai 1889.		
En lingots, 2 <sup>e</sup> qual. 147 50 — 1 <sup>re</sup> qual.				152 50	En bagnettes, plus-value .....		5
Cours à partir du 14 décembre 1889.					En tuyaux de 9 m/m et plus ; laminé de 1 m/m et plus.		320
En planches, mesures du commerce .....				182 50	Cours à partir du 15 mai 1888.		
					En feuilles (pour tout usage) .....		400
					Le rouleau (étain pur contre l'humidité) de 4 feuilles de chacune 2,00 x 0,50 .....		
					Poids du rouleau .....		1 <sup>re</sup> 000
					Surface 4,00. — Poids du mètre, 0 <sup>e</sup> 250...		
					Prix: le mètre .....		
					PLOMB		
					Cours à partir du 1 <sup>er</sup> février 1890.		
					En saumons .....		57
					Cours à partir du 1 <sup>er</sup> février 1890.		
					En tables ou tuyaux ordinaires .....		48
					Tuyaux de 0,010 à 0,019 .....		51
					TUYAUX DOUBLÉS D'ÉTAIN		
					Cours à partir du 6 décembre 1887.		
					(Épaisseur de l'étain demi-millimètre)		
					Épaisseur { 5 = 1/2 et au-dessus .....		100
					en { 4 = 1/2 et 5 = 1/2 .....		105
					millimètres { 3 = 1/2 et 4 = 1/2 .....		110
					3 = 1/2 et au-dessus .....		120
					Plus-value, 10 0/0 pour diamètre inférieur à 0,020. Pour les expéditions, emballage, par couronne .....		50
					VIEUX PLOMB		
					Cours à partir du 1 <sup>er</sup> février 1890.		
					Vieux pour échange, les 104 kilos .....		10
					Prix marchand, les 100 kil., planches et tuyaux .....		29
					Fondus .....		27
					ZINC		
					Cours à partir du 5 février 1890.		
					En lingots de Silésie et autres bonnes marq. .....		65
					Cours à partir du 24 déc. 1889.		
					Laminé du n <sup>o</sup> 8 à 26 .....		80
					Ondulé .....		80
					A Bray (Eure) de la Vieille-Montagne .....		80
					A Harfleur (Seine-Inférieure) Maison Hubin .....		80
					VIEUX ZINC		
					Cours à partir du 5 février 1890.		
					Vieux pour échange 50 0/0 du cours laminé .....		45
					Rognures neuves de la Vieille-Montagne .....		42
					Prix marchand zinc de couverture .....		38
					Chiffonnier .....		
					ZINCS SPÉCIAUX DITS A SATINAGE		
					Feuilles de dimensions correspondant aux formats les plus usités du papier.		
					Cours à partir du 5 juin 1888.		
					A 30 jours. Escompte 3 0/0.		
					N <sup>o</sup> 7 épais. 0 <sup>e</sup> 35 poids au m. c. 2 <sup>e</sup> 45		72 50
					8 — 0 <sup>e</sup> 40 — — 2 <sup>e</sup> 80		70
					9 — 0 <sup>e</sup> 45 — — 3 <sup>e</sup> 15		67 50
					10 à 14 — 0 <sup>e</sup> 50 à 0 <sup>e</sup> 82 — 3 <sup>e</sup> 50 à 5 <sup>e</sup> 74		65
					ANTIMOINE		
					Cours à partir du 24 décembre 1889.		
					Anglais .....		220
					D'Auvergne .....		230
					BONNE		
					Cours à partir du 5 février 1890.		
					Banca en lingots .....		270
					Anglais — .....		265
					TABLEAU DES VARIATIONS.		
					ÉTAİN		
					Cours à partir du 5 février 1890.		
					Banca en lingots .....		270
					Anglais — .....		265

PRIX COURANT LÉGAL DES MARCHANDISES EN GROS

SUR LA PLACE DE PARIS

Cote officielle rédigée par les Courtiers de Marchandises, assermentés au Tribunal de Commerce de la Seine.

Cours du 25 janvier au 1er février 1890

Table of sugar prices (SUCRES) in 1890, categorized by color (Blanc, Roux) and origin (Acquittés, Indigènes, Raffinés).

Table of oil prices (HUILES) in 1890, categorized by origin (Colza d'Europe, Lin brute) and processing (Arrivages).

Table of spirits prices (ESPRITS FINS) in 1890, categorized by quality and origin.

Table of flour prices (FARINES) in 1890, categorized by brand and origin.

Cote moyenne de la semaine: 34 875 l'hectolitre. Le stock de Paris est calculé en pipes de 6 h. 20, soit 135 h. par 25 pipes ou unité de livraison sur le marché de Paris.

Table of municipal statistics (STATISTIQUE MUNICIPALE) for the week of 1890, including deaths, marriages, and births.

Table of soap prices (SUIFS) in 1890, categorized by type and origin.

Table of metal prices (MÉTALX) in 1890, categorized by metal type and origin.

30 Garely (Albert), 42, rue Richer; 4° Dosogne, à Jemeppeles-Liège (Belgique); Société Schiller, Dosogne et Cie, Commissionnaires en marchandises, 32, rue d'Hauteville (6919).

FORMATIONS, MODIFICATIONS & DISSOLUTIONS DE SOCIÉTÉS

A. Janin et Guérineau, produits réfractaires et produits en terre cuite pour le bâtiment, 172, avenue de Choisy, Duval, maçonnerie, avenue Breteuil, 56.

Ragonneau et Simon, entrepreneurs de menuiserie, 5, rue de Poitou. — Lemaître frères, entrepreneurs de peinture, rue Corbeau, 9.

LES NOUVEAUX PROPRIÉTAIRES

Maison à Alfortville, impasse Véron, 2. Acq., Bonnard, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 99 (2,600). — Propriété à Vincennes (Seine), rue de Fontenay, 43.

nat municipal, et aussi au 4° bureau de la direction de l'enseignement, aux Tuileries, pavillon de Flore.

Le Préfet de la Seine, Signé : E. POUBELLE. Par le Préfet : Le secrétaire général de la préfecture, Signé : LAURENCEAU.

FAILLITES

28 janvier. — Froissard, restaurateur, 41, rue Monsieur-le-Prince (6912). — Poirier, bijoutier en doublé, 46, rue Communes (6913).

Remobilisation d'une Action de la Banque de France Acq., Baillard (Vve), à Yébleron. — Remobilisation d'une Action de la Banque de France, Acq., Lajard (Vve), née de Puyjalou, Bordeaux, cours du Chapeau-Rouge, 15.

Maison à Alfortville, impasse Véron, 2. Acq., Bonnard, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 99 (2,600). — Propriété à Vincennes (Seine), rue de Fontenay, 43.

Prime du "MONITEUR GÉNÉRAL" Nouvelle édition de la Série de la Société centrale des Architectes (Avril 1889).

Tous les abonnés ont droit à une réduction de 25 pour cent sur les prix de : 1° la Série officielle de la Ville de Paris; 2° la Série publiée par la Société centrale des Architectes.